



RAPPORT



**PORTRAIT DE LA RECHERCHE
DANS LES COLLÈGES PRIVÉS SUBVENTIONNÉS
AU COURS DES ANNÉES FINANCIÈRES
2019-2020, 2020-2021 ET 2021-2022**

Avril 2023



ARC | Association
pour la recherche
au collégial



Association
des collèges privés
du Québec

COORDINATION

Lynn Lapostolle, directrice générale

RECHERCHE ET RÉDACTION

Mathilde Sénécal, chargée de projets

Hélène Tardif, chargée de projets

Lynn Lapostolle, directrice générale

RÉVISION LINGUISTIQUE

Le crayon rouge enr.

MISE EN PAGE

Jennily Gélinas, technicienne en bureautique,
microédition et hypermédia

INFORMATION

Lynn Lapostolle, directrice générale

Association pour la recherche au collégial

255, rue Ontario Est, local A7.67

Montréal (Québec) H2X 1X6

www.recherchecollegiale.ca | arc@cvm.qc.ca

Tél. : 514 843-8491 | Cell. : 514 299-9568 | Téléc. : 514 982-3448

COMMENT CITER CET OUVRAGE

SENÉCAL, Mathilde, Lynn LAPOSTOLLE et Hélène TARDIF. *Portrait de la recherche dans les collèges privés subventionnés du Québec au cours des années scolaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022*, Montréal, Association pour la recherche au collégial et Association des collèges privés du Québec, 2023.



TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	4
Mandat	5
Introduction	6
Objectifs	8
Méthodologie.....	9
Démarche de réalisation de la collecte de données	9
Principaux outils de collecte des données.....	9
Collecte des données.....	12
Traitement des données.....	12
Résultats	13
Participation des établissements.....	13
Types de recherche.....	13
Niveau d'activité en recherche des collèges.....	14
Caractéristiques des sept collèges ayant réalisé des projets de recherche en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022	15
Disciplines et secteurs associés aux activités de recherche réalisées par les sept collèges actifs en recherche au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022	16
Recommandations.....	19
Gouvernance de la recherche	20
Structure du système de recherche.....	20
Politiques de recherche	24
Recommandations.....	26
Personnel de la recherche	26
Embauche du personnel de la recherche	27
Investissements des collèges pour soutenir le personnel de la recherche	28
Recommandations.....	31
Financement de la recherche	31
Engagement financier des établissements d'enseignement.....	32
Financement par les organismes subventionnaires.....	35
Contribution financière des partenaires	36
Sources de financement des projets par secteur de recherche.....	37
Recommandations.....	41
Retombées de la recherche	41
Perception des établissements quant à leur engagement en recherche	42
Contribution des établissements au développement de la recherche collégiale.....	43
Réinvestissement de la recherche collégiale au sein des établissements.....	45
Formation de la relève étudiante en recherche	47
Recommandations.....	50
Recommandations	51
Prochaines étapes pour la suite du portrait.....	53
Conclusion	54
Bibliographie	56
Liste des abréviations	58
Liste des figures	59
Liste des tableaux	60
Liste des exemples	62
Annexe 1 : Portrait de la capacité de recherche institutionnelle dans les collèges privés subventionnés.....	63
Annexe 2 : Portrait des initiatives de formation à la recherche des étudiantes et étudiants de collèges privés subventionnés	77

SOMMAIRE

Le rapport intitulé *Portrait de la recherche dans le réseau des collèges privés subventionnés au cours des années financières 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022* présente les réponses de 20 établissements sur les 21 du réseau à la collecte de données réalisée par l'Association pour la recherche au collégial (ARC), mandatée par l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ), et offre des recommandations afin de soutenir son objectif principal : donner une impulsion à la recherche dans le réseau des collèges privés subventionnés. Ce portrait fait suite à ceux de 2016 et de 2006, mais s'en distingue en ce qu'il inclut la recherche réalisée dans les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et dans les autres types d'unités de recherche des établissements. Alors que le portrait de 2016 excluait ce type de recherche, celui de 2006 se concentrait uniquement sur la recherche pédagogique. Ainsi, le présent rapport propose une vue globale de la capacité de recherche des collèges privés subventionnés, et ce, dans un contexte bien différent de ceux de 2016 et 2006, étant donné les années marquées par la pandémie de Covid-19, sur lesquelles il s'échelonne.

Les résultats de l'étude menée par l'ARC sont présentés en fonction des concepts du cadre théorique du chercheur canadien Roger Fisher, tels qu'il les expose dans sa thèse *A Conceptual Framework Research at Canadian Colleges* (2009) et qu'il les reprend dans « Cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens » (2010), et des quatre stades de développement de la capacité de recherche, tels qu'ils sont conceptualisés par le chercheur canadien Jim Madder (Jurmain et Madder, 2011). Les cinq concepts de Fisher en fonction desquels l'ARC a produit ses outils de collecte et analysé la capacité de recherche des collèges sont les types de recherche, la gouvernance de la recherche, le personnel de la recherche, le financement de la recherche et les visées de la recherche. Les quatre stades de Madder sont les suivants : collège n'ayant aucune politique ou structure d'innovation officielle; nouveau collège d'innovation; collège d'innovation établi; collège d'innovation intégré. C'est à l'aide d'un questionnaire conçu par le groupe de travail sur le renforcement de la capacité de recherche institutionnelle et individuelle de la communauté de pratique des conseillères et conseillers à la recherche animée par l'ARC que les données ont été recueillies.

Il ressort de ce portrait que 10 collèges sur les 20 ayant participé à l'étude sont considérés comme étant actifs en recherche et que 7 de ces 10 collèges ont déclaré avoir réalisé des activités de recherche ou avoir offert des initiatives de formation de la relève en recherche au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. L'inclusion, dans le présent portrait, des recherches menées dans les CCTT et les unités de recherche a conduit à identifier deux collèges comme étant les plus actifs, les plus structurés et les plus avancés en termes de développement de leur capacité de recherche – ces deux collèges étant les seuls de ce portrait à posséder un CCTT.

MANDAT

L'Association pour la recherche au collégial (ARC) est mandatée par l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ) pour broser un portrait de la recherche dans les collèges privés subventionnés afin de donner une nouvelle impulsion à la recherche au sein de ce réseau.

Trois étapes constituent le mandat :

1. une collecte d'information sur la recherche dans les collèges privés subventionnés, en collaboration avec le comité d'orientation du projet, dans la perspective de donner une impulsion à la recherche au sein de ce réseau; la collecte porte sur les projets de recherche ainsi que les initiatives visant l'initiation à la recherche, la gouvernance de la recherche, le personnel de recherche (scientifique ou de soutien à la recherche), le financement de la recherche, les retombées de la recherche et les stades de développement de la recherche;
2. un état des lieux de la recherche dans les collèges privés subventionnés, en collaboration avec le comité d'orientation du projet;
3. la rédaction du rapport, en collaboration avec le comité d'orientation du projet.

L'ARC a entrepris ces travaux en avril 2022 et ceux-ci se sont poursuivis jusqu'au dépôt du rapport final, un an plus tard. C'est une équipe formée des chargées de projets Mathilde Sénécal et Hélène Tardif ainsi que de la directrice générale de l'ARC, Lynn Lapostolle, qui a mené à bien les travaux.

INTRODUCTION

Le réseau des collèges privés subventionnés du Québec contribue à l'essor de la recherche collégiale depuis sa création, au tournant des années soixante. L'ACPQ a su fédérer, depuis 1968, les efforts des collèges pour assurer notamment le développement d'une culture de recherche au sein du réseau. La création de l'ARC, en 1988, a nécessairement servi à soutenir le déploiement de la recherche collégiale à travers des périodes de transition politique et économique ayant eu pour effet de consolider ou de fragiliser les activités de recherche réalisées à cet ordre d'enseignement (Piché, 2011). Le présent rapport s'appuie notamment sur certaines actions menées au fil du temps pour retracer l'activité en recherche au sein des collèges privés subventionnés.

Afin de connaître l'état de la situation de la recherche au sein du réseau des établissements privés entre 1986 et 2006 et de promouvoir la recherche au sein des collèges membres de l'ACPQ, le bureau de direction de la Commission des directeurs des études de cette dernière confie en 2006 à la chercheuse Hélène Tardif le mandat de réaliser une étude financée grâce au Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques (Tardif, 2006). C'est ainsi que *La recherche dans le réseau collégial privé agréé : portrait, recommandations et orientations* paraît en 2006. Essentiellement centré sur la recherche pédagogique subventionnée et l'identification des besoins et des attentes de cadres, de membres du personnel de recherche, de chercheuses et chercheurs et d'enseignantes et enseignants, l'auteur y propose un certain nombre de recommandations ou mécanismes. L'exercice couvrait les années 1985-1986 à 2005-2006, et 13 collèges actifs en recherche y avaient collaboré. Pour les 94 projets alors recensés, huit des neuf sources de financement étaient identifiées, dont seulement une provenant du fédéral. La diffusion des résultats de ces projets se limitait à un rapport de recherche, souvent laissé en plan dans le collège, à un article de vulgarisation scientifique ou à une communication orale. Le rapport de la chercheuse servira de levier pour élaborer un plan de relance de la recherche (Association des collèges privés du Québec, 2006). À l'époque, l'ARC fait partie du groupe de travail qui contribue à la conception de ce portrait. Elle est considérée comme un maillon de réseautage d'information : « Elle apparaît comme un partenaire de haute importance dans le développement d'une documentation pertinente à la recherche [...] et pour faire connaître les activités de recherche [aux] collèges membres [de l'AQPC] » (Tardif, p. 49).

Quelque 10 ans plus tard, le comité mixte sur la recherche des réseaux privé et public met sur pied un sous-comité regroupant des membres en provenance des organismes suivants : l'ACPQ, l'ARC, la Fédération des cégeps et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Ce sous-comité est chargé de produire deux portraits de la recherche collégiale réalisée hors CCTT, durant l'année 2013-2014 : l'un au sein du réseau des établissements publics, *Portrait de la recherche hors-CCTT dans les cégeps* (Fédération des cégeps, 2015), et l'autre, de celui des établissements privés, *Portrait de la recherche hors CCTT dans les collèges privés subventionnés au cours de l'année financière 2013-2014* (Association des collèges privés du Québec, 2016). Ce dernier portrait semble constituer un temps d'arrêt pour prendre une photographie des projets réalisés au cours de l'année scolaire 2013-2014. Il s'agit d'une synthèse des activités de recherche menées au cours de cette seule année, sauf celles provenant de CCTT. Les résultats y sont abordés en fonction de la taille des collèges, de la langue d'enseignement qu'on y utilise, des disciplines et des secteurs de recherche associés aux projets, de leurs sources de financement et de la localisation des établissements. Vingt-quatre des 25 collèges privés subventionnés y ont participé. Sept collèges se sont alors révélés actifs en recherche. Quatorze des 17 projets de recherche déclarés avaient été soutenus par l'un des six programmes de subvention identifiés, quatre administrés par le gouvernement provincial et deux, par le gouvernement fédéral. Ce portrait est muet quant à la diffusion des résultats. La comparaison que nous avons établie avec ce portrait met en évidence certains changements opérés en recherche entre les deux périodes couvertes par les rapports.

Le présent rapport est donc le fruit d'un troisième effort concerté de l'ACPQ et de l'ARC. Entre 2016 et 2022, le comité mixte sur la recherche a été scindé en deux, et le comité mixte sur la recherche du réseau privé a mis sur pied un sous-comité sur la situation de la recherche collégiale au privé. Ce sous-comité voulant suivre l'évolution de la recherche dans les collèges privés subventionnés par la mise en valeur des gains et la mise en relief des enjeux depuis le portrait publié en 2016, l'ACPQ a mandaté l'ARC pour qu'elle brosse un nouveau portrait de la situation. Plus précisément, l'étude a été réalisée en collaboration avec le comité d'orientation du projet, composé de Manon Bouchard, chargée de projets pour l'ACPQ, de Lynn Lapostolle, directrice générale de l'ARC, de Pierre Michaud, enseignant et chercheur au collège Lafèche, et de Mathilde Senécal, chargée de projets pour l'ARC.

Dans le rapport, le mandat confié à l'ARC est d'abord exposé. Puis, les objectifs et la méthodologie sont définis. Les résultats obtenus sont énoncés et analysés sous cinq angles : les types de recherche, la gouvernance de la recherche, le personnel de recherche, le financement de la recherche et les retombées de la recherche. Une liste de recommandations formulées par le comité d'orientation suit les résultats pour chacun des angles. Ce portrait présente aussi un état des activités de recherche ainsi que des initiatives de formation de la relève en recherche réalisées au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, au sein des 20 collèges ayant répondu à la collecte de données, tous membres de l'ACPQ. On trouvera aussi au fil des pages 10 exemples d'activités de recherche ou d'engagements en recherche qui ne proviennent pas de la collecte effectuée, mais plutôt de la connaissance fine de la recherche que possède l'ARC. Ces exemples apparaissent en italique. Finalement, la conclusion situe le présent rapport au regard des deux premiers portraits de la recherche dans le réseau collégial privé subventionné (Tardif, 2006; Association pour les collèges privés du Québec, 2016), puis elle relève les faits émergents en recherche au cours des dernières années. Cette comparaison entre les portraits fournit la preuve des changements opérés au regard de l'engagement en recherche, d'une part, et sert de baromètre autant pour les collèges qui envisagent d'inscrire dorénavant la recherche dans leurs orientations stratégiques que pour l'ACPQ qui cherche à les soutenir en ce sens, d'autre part.

OBJECTIFS

L'Association des collèges privés du Québec (ACPQ) vise avec ce projet à donner une impulsion à la recherche au sein de son réseau. Cet objectif sous-tend les objectifs secondaires suivants :

1. Dresser un état des lieux de la recherche dans les collèges privés subventionnés
2. Mettre en valeur les gains et mettre en relief les enjeux identifiés, depuis le portrait publié en 2016
3. Appuyer la réflexion et la prise de décision
4. Appuyer les actions
5. Promouvoir la recherche réalisée dans les collèges privés subventionnés
6. Valoriser la recherche réalisée par des chercheuses et chercheurs de collèges privés subventionnés

MÉTHODOLOGIE

La présente section résume la méthodologie qui a servi à brosse le portrait de la recherche dans le réseau des collèges privés subventionnés du Québec au cours des années financières 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. La démarche de réalisation de la collecte de données et les principaux outils de collecte y sont décrits.

Démarche de réalisation de la collecte de données

Le comité d'orientation du projet a suivi toutes les étapes de planification et de mise en œuvre de la collecte de données, incluant le choix des outils à utiliser. Pour cette seule partie du travail, il s'est réuni à cinq reprises : le 29 mars 2022, le 25 mai 2022, le 17 juin 2022, le 11 août 2022 et le 12 septembre 2022. L'analyse des données, quant à elle, a été réalisée par la chargée de projets Mathilde Senécal avec le soutien de la chargée de projets Hélène Tardif, sous la supervision de la directrice générale. Amorcée en juillet 2022, elle s'est prolongée jusqu'à la rédaction de la version définitive du présent rapport. Ce travail a été considérablement nourri par les échanges avec les membres du comité d'orientation. Celui-ci s'est réuni à cette fin le 5 décembre 2022, le 10 janvier 2023, le 18 janvier 2023, le 27 janvier 2023, le 9 février 2023 et le 21 février 2023 pour faire le point sur l'analyse des données, discuter du rapport, planifier la présentation des résultats aux membres de l'ACPQ et échanger sur les futures actions à entreprendre pour la réalisation d'un plan de relance de la recherche.

Principaux outils de collecte des données

La collecte de données a été réalisée au moyen de trois questionnaires : un questionnaire visant à brosse le portrait de la capacité de recherche institutionnelle des collèges; un questionnaire visant à brosse celui des initiatives de formation de la relève étudiante en recherche réalisées à l'extérieur des cours; un fichier Excel servant à recenser les projets de recherche réalisés au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Le premier questionnaire, qui porte sur la capacité de recherche institutionnelle, a été élaboré par les membres du groupe de travail sur le renforcement de la capacité de recherche individuelle et institutionnelle constitué par l'ARC dans le contexte de sa communauté de pratique des conseillères et conseillers à la recherche (Auclair et autres, 2022). Il s'appuie sur deux documents qui inspirent les travaux de l'ARC depuis plusieurs années : le cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens élaboré par Roger Fisher dans sa thèse *A Conceptual Framework for Research at Canadian Colleges* (Fisher, 2009) et la typologie des stades de développement de la capacité de recherche institutionnelle au sein des collèges au Canada proposée par Madder (Jurmain et Madder, 2011). Outre le fait de se doter d'un outil pour brosse un portrait de la capacité de recherche institutionnelle, et ce, autant à l'échelle locale pour s'approprier plusieurs des aspects de l'activité de recherche que sur le plan provincial afin de bâtir les assises permettant un partage bien documenté au sein de la communauté, les membres du groupe de travail ont voulu construire un outil propre à susciter la discussion sur la recherche au sein de leurs collèges respectifs.

Le cadre conceptuel de Fisher sur la recherche dans les collèges canadiens s'appuie sur six concepts clés : les visées, les types, la gouvernance, le personnel, le financement et les retombées. Ce cadre a constitué la réponse de l'auteur pour pallier le manque de connaissances au sujet de la recherche collégiale, puisqu'on ne retrouvait dans les collèges « ni tradition établie, ni structure officielle d'encadrement, ni vision stratégique, ni cadre global commun favorisant le développement d'une culture de la recherche nationale qui soit efficace et productive » (Fisher, 2010, p. 26-27). Ainsi, son cadre conceptuel fournit des balises afin de coordonner le développement d'une culture de la recherche collégiale qu'il a souhaitée productive et durable.

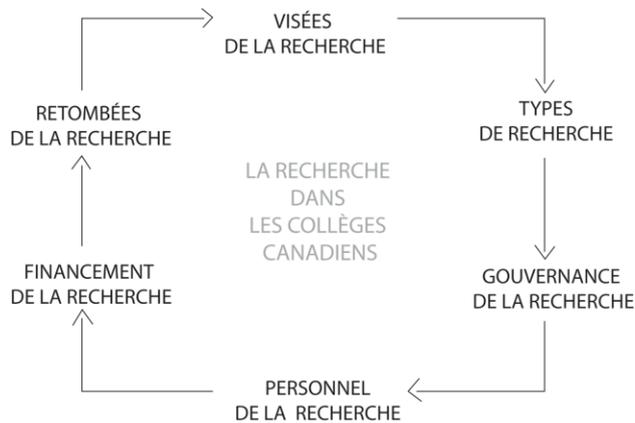


Figure 1 Cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens, d'après Fisher (2010)

Aux fins de notre travail, nous avons retenu cinq des six concepts du cadre conceptuel sur la recherche de Fisher : les types, la gouvernance, le personnel, le financement et les retombées. Le sixième concept proposé par Fisher, celui des visées de la recherche, a servi à formuler des recommandations ciblant la motivation des collèges à soutenir l'émergence ou le développement de la recherche dans leurs établissements.

La typologie proposée par Madder, quant à elle, structure en quatre étapes le développement de la capacité de recherche : 1) collège n'ayant aucune politique ou structure d'innovation officielle; 2) nouveau collège d'innovation; 3) collège d'innovation établi; 4) collège d'innovation intégré (Jurmain et Madder, 2011, p. 6). Lors de la construction du questionnaire sur la capacité de recherche institutionnelle, les membres du groupe de travail en ont croisé certains éléments avec le cadre de Fisher. La description des stades repose sur ce croisement. De manière générale, le premier stade fait référence aux établissements ayant décidé de ne pas poursuivre d'activités de recherche, n'ayant pas encore pris de décision à ce sujet ou s'étant engagés en recherche depuis tout au plus 6 ans. Ces établissements ne possèdent pas encore l'infrastructure attendue en recherche. Le deuxième stade concerne les établissements qui possèdent uniquement les politiques, stratégies ou instances exigées par les organismes subventionnaires. Ils ont confié la responsabilité de la recherche à un membre du personnel et demeurent encore relativement nouveaux en recherche, y étant actifs depuis 7 à 12 ans. Le troisième stade inclut les établissements qui présentent les caractéristiques des deux stades précédents de manière accentuée, en plus d'avoir adopté un plan de développement de la recherche et élaboré des politiques qui y sont liées tout en n'étant pas exigées des organismes subventionnaires. Leur présence en recherche est observable sur une plus longue période, de 13 à 17 ans. Le quatrième et dernier stade comprend les établissements qui possèdent toutes les caractéristiques des trois autres stades, un bureau de la recherche et un registre d'activités qui s'étend sur une période d'au moins 18 ans.

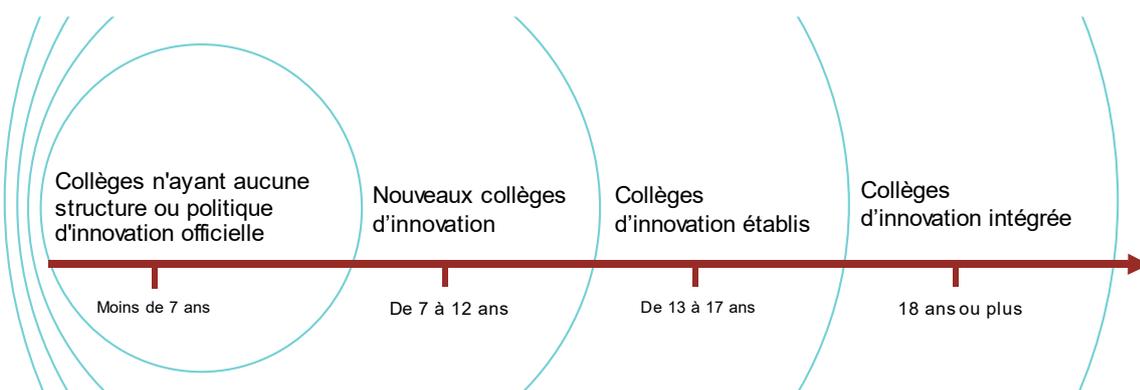


Figure 2 Stades de développement de la recherche dans les collèges canadiens, d'après Fisher (2010) et Jurmain et Madder (2011)

Le modèle de classement présenté en continuum à la figure 2 signifie que les collèges favorisent au cours des années une croissance graduelle de leur capacité de recherche. Pour ce faire, ils doivent développer de bonnes pratiques en matière de gouvernance ainsi que d'attribution des ressources humaines et financières aux activités de recherche. Selon Jurmain et Madder (2011), le point névralgique dans ce modèle est le moment de la transition pour accéder au troisième stade, soit celui d'être en voie de devenir un collège de recherche « établi ». Cette période peut être considérée comme instable parce que le collège investit en recherche et se familiarise avec les organismes subventionnaires et leurs programmes de subventions, sans voir encore très clairement les avantages à en tirer. C'est au cours de cette période qu'il est primordial de soutenir la recherche et de se familiariser avec l'écosystème de la recherche. Le figure 2 met bien en relief que chaque stade de développement de la capacité de recherche d'un collège s'acquiert tout au long d'une période. Les quatre stades sont considérés dans les énoncés du questionnaire afin d'illustrer la posture des collèges participant à l'étude à l'égard de leur engagement en recherche.

Bien qu'il s'appuie largement sur les travaux de Fisher, d'une part, et de Madder, d'autre part, le questionnaire créé par les membres du groupe de travail sur la capacité de recherche est unique : à notre connaissance, c'est la première fois que ces deux cadres de référence sont croisés afin d'élaborer un outil qui repose à la fois sur les concepts clés de la capacité de recherche institutionnelle et sur les stades de développement de celle-ci.

Le premier questionnaire comprend quatre sections qui correspondent aux concepts de gouvernance, de personnel, de financement et de retombées de la recherche, tels que proposés par Fisher (2010); chacune d'entre elles est à son tour composée d'un ensemble de questions qui reposent à la fois sur ce cadre conceptuel et sur la typologie des stades de développement élaborée par Madder (Jurmain et Madder, 2011). Ce questionnaire a été élaboré dans le format d'un formulaire Google, et l'hyperlien pour le remplir a été envoyé par courriel aux directrices et directeurs des études des 21 collèges privés subventionnés. Le document mentionne clairement que les réponses et les commentaires seront reçus et traités par l'équipe de l'ARC, et qu'aucune information permettant de retracer les personnes ou les établissements ne sera rendue publique. Le questionnaire complet est fourni en annexe.

Le deuxième questionnaire, sur les initiatives de formation à la recherche des étudiantes et étudiants de collèges privés subventionnés, s'appuie sur le concept de retombées de la recherche décrit par Fisher (2010), dans lequel s'inscrit l'initiation à la recherche de la relève étudiante. Ce questionnaire, élaboré par l'ARC en prévision de son colloque *Pour que la formation de la relève scientifique soit sur toutes les lèvres*, tenu dans le cadre du 87^e Congrès de l'Acfas, en 2019, a servi à recenser les initiatives mises de l'avant par un établissement d'enseignement ou ses unités de recherche : nom de l'initiative, hyperlien vers une page la décrivant, secteur de recherche et type d'activité (activité parascolaire, emploi, événement, formation, stage ou autre). Ce questionnaire a été élaboré dans le format d'un formulaire Google et l'hyperlien pour le remplir a été envoyé par courriel aux directrices et directeurs des études des 21 collèges privés subventionnés. Le questionnaire complet est fourni en annexe.

Le troisième questionnaire sert à recenser les projets de recherche réalisés par les collèges. De manière à pouvoir établir des comparaisons, le fichier est essentiellement le même que celui utilisé en 2016 (Association des collèges privés du Québec, 2013). Toutefois, contrairement à la collecte portant sur l'année 2013-2014, les projets réalisés dans les CCTT sont inclus, et la période visée comprend trois années, soit les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Ce fichier est conçu de façon que chaque ligne corresponde à un projet de recherche et, le cas échéant, à une source de financement donnée. Il a servi à collecter les informations relatives aux disciplines des projets de recherche, aux montants octroyés par le collège et à la contribution en nature de celui-ci, aux montants octroyés par un bailleur de fonds, le cas échéant, et aux chercheuses et chercheurs participants. Le questionnaire a été élaboré dans le format d'un fichier Excel qui a été envoyé par courriel aux directrices et directeurs des études des 21 collèges privés subventionnés.

Collecte des données

La collecte des données a été réalisée à partir du 21 avril 2022 et s'est poursuivie jusqu'à la rédaction du présent rapport. Une présentation initiale du projet et une invitation à y participer ont été faites lors de la réunion du Conseil général de l'ACPQ tenue le 24 mars 2022. Les directrices et directeurs des études des 21 collèges privés subventionnés ont été contactés par courriel par l'ARC au mois d'avril 2022 pour les inciter à répondre aux trois questionnaires : le premier, sur la capacité de recherche institutionnelle des collèges; le deuxième, sur les initiatives de formation de la relève étudiante en recherche; le troisième, sur les projets de recherche réalisés au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. À la suite de l'envoi initial des questionnaires, en avril, un seul collège a répondu à l'invitation lancée. Une première relance a été faite, par courriel, le 17 mai 2022, relance à la suite de laquelle cinq collèges ont répondu aux questionnaires. Une deuxième relance, par téléphone cette fois, a eu lieu le 2 juin 2022; six collèges ont alors répondu aux questionnaires. Une troisième relance a été réalisée en personne à l'occasion de la réunion de la Commission des directions des études de l'ACPQ tenue le 15 juin 2022, et trois collèges ont alors répondu aux questionnaires. Deux relances ont suivi par courriel le 12 et le 23 août 2022 auprès des collèges qui n'avaient pas encore participé à la collecte, et quatre collèges ont alors transmis l'information attendue. Ces relances ont été réalisées par une chargée de projets de l'ARC. Une présentation des résultats préliminaires a été faite le 19 septembre 2022, lors de l'assemblée générale de l'ACPQ; cette présentation a constitué une autre occasion de relancer les personnes présentes pour inciter les deux collèges n'ayant pas répondu jusque-là à remplir les questionnaires. Plusieurs autres relances ciblées ont été effectuées ensuite par la directrice générale de l'ARC ainsi que par la chargée de projets de l'ACPQ, par courriel, par téléphone ou en personne. Au terme de ces relances, ce sont 20 collèges qui ont participé à la collecte de données. Un collègue n'a donc pas donné suite à nos appels ou à nos courriels.

Traitement des données

Les réponses et les commentaires fournis par les répondantes et répondants ont été compilés au regard de chaque libellé et des choix de réponse, le cas échéant. Par la suite, pour compléter la collecte et vérifier l'exactitude des informations recueillies, nous avons croisé les données recueillies avec les informations qui se trouvent, pour les années visées, dans différents documents que l'ARC tient à jour : le *Répertoire des politiques, des stratégies et des comités liés à la recherche* (Association pour la recherche au collégial, 2023b), un répertoire des plans et des admissibilités liés à la recherche (Association pour la recherche au collégial, 2023a), un répertoire des unités de recherche, un répertoire des comités d'éthique de la recherche, un répertoire des personnes en lien avec la recherche au sein des établissements d'enseignement collégial, et les listes de membres des comités d'arbitrage de propositions de communications pour les colloques ou des comités d'évaluation des propositions de candidatures pour les Prix étudiants de l'ARC.

RÉSULTATS

La présentation des résultats et de leur analyse se divise en deux parties. La première chiffre la participation des collèges privés subventionnés à la collecte de données. La seconde décrit leurs positions par rapport aux cinq concepts du cadre de Fischer expliqués précédemment : les types de recherche, la gouvernance de la recherche, le personnel de la recherche, le financement de la recherche et les retombées de la recherche.

Participation des établissements

Pour l'atteinte des objectifs de la présente étude, une comparaison avec les données recueillies pour la rédaction du portrait publié en 2016 s'impose. La population cible étant l'ensemble des collèges privés subventionnés, examinons la réponse des collèges dans le cadre de ces deux temps de collecte.

Tableau 1 Participation des collèges aux collectes de données

	2023	2016
Nombre d'établissements	20 / 21	24 / 25

Comme le montre le tableau 1, le nombre total de collèges présents au sein du réseau privé subventionné a diminué de quatre entre 2016 et 2023, passant de 25 à 21. Cette baisse s'explique par la fermeture de programmes d'études collégiales dans des collèges offrant des programmes relevant d'un autre ordre d'enseignement, ou encore, par la fermeture de collèges. De plus, autant pour ce qui concerne le portrait de 2016 que celui de 2023, un seul établissement n'a pas participé à la collecte. Puisque la liste des collèges ayant participé au portrait de 2016 n'a pas été divulguée, il nous est impossible de comparer les deux listes de collèges participants.

Types de recherche

La présente partie des résultats décrit les types de recherche réalisés dans les collèges privés subventionnés en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, incluant le nombre total de projets déclarés à la fois pour cette période ou pour l'année 2013-2014. Les données rapportées ont été collectées à l'aide d'un fichier visant à recenser les projets de recherche. Dans « Cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens », Fisher soutient ceci : « En ce qui concerne la construction des types de recherche, la forme traditionnelle de la recherche [...] est généralement organisée autour de structures hiérarchiques fixes basées sur les disciplines et les spécialistes des matières. » (2010, p. 20) En ce sens, les projets de recherche déclarés par les collèges ont été répertoriés selon la discipline mentionnée et le secteur de recherche dans lequel s'inscrit celle-ci. Nous examinerons la diversité des types de recherche ainsi que les particularités des collèges qui les ont réalisés sous trois angles : le niveau d'activité en recherche des collèges, les caractéristiques des collèges qui ont déclaré avoir réalisé des projets de recherche, et les disciplines et secteurs auxquels ces projets sont associés. La figure 3 illustre cette classification des résultats par rapport au concept de « types de recherche » de Fisher.

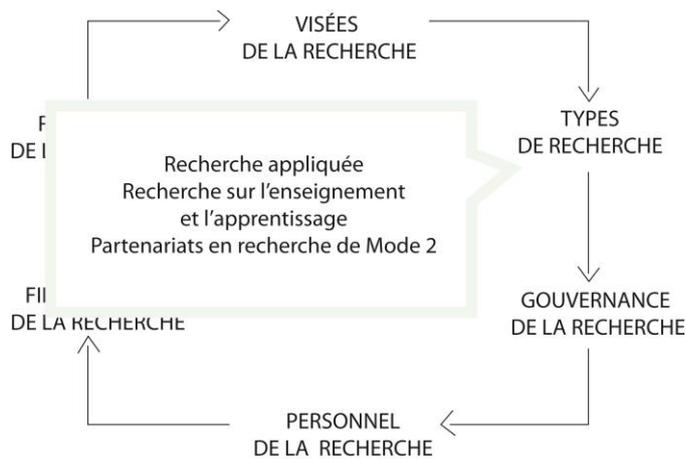


Figure 3 Concept des types de recherche du cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens, d'après Fisher (2010)

Niveau d'activité en recherche des collèges

L'on trouvera ci-après le nombre de collèges ayant réalisé des projets de recherche ainsi que le nombre de projets réalisés par ces établissements au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, et 2013-2014.

Tableau 2 Participation des collèges à des projets de recherche

	2019-2020, 2020-2021, 2021-2022	2013-2014
Nombre d'établissements	7 / 20	7 / 24

Le tableau 2 montre que, pour les deux périodes comparées, le même nombre d'établissements rapportent la réalisation de projets de recherche. Ainsi, des 20 collèges privés subventionnés ayant participé à la plus récente collecte de données, sept ont déclaré avoir réalisé des projets de recherche en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, contre 13 ayant déclaré ne pas en avoir mené ces années-là. De même, sept collèges avaient déclaré avoir réalisé des projets de recherche en 2013-2014, contre 17 ayant déclaré ne pas en avoir effectué cette année-là. Outre les sept collèges qui ont rapporté des projets de recherche pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, trois ont déclaré que des chercheuses ou chercheurs de leur établissement bénéficient ponctuellement ou rarement de subventions de recherche. Toutefois, personne n'en a obtenu pendant la période étudiée. Ainsi, il ressort de cette information qu'au moins 10 collèges privés subventionnés peuvent être considérés comme actifs en recherche. Or, dans son étude, Tardif (2006) rapporte 13 collèges actifs en recherche.

Tableau 3 Nombre de projets de recherche déclarés

	2019-2020, 2020-2021, 2021-2022	2013-2014
Nombre de projets	35	17

En mettant en parallèle le nombre de projets déclarés pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, et celui rapporté pour 2013-2014, il appert que le nombre de projets réalisés s'élève à 35 pour la période récente alors qu'il était de 17 pour la période précédente. C'est ce que montre le tableau 3. L'une des limites du présent portrait est que l'outil de collecte utilisé n'a pas été modifié et qu'il ne révèle pas, par conséquent, le nombre de projets par année. Il importe donc de noter que, si le nombre de projets a doublé, c'est sur une période trois fois plus importante. Toutefois, bien que la période étudiée soit plus longue que la période précédente, elle s'est déroulée pendant que toutes les activités de la société ont été grandement affectées par une pandémie.

Caractéristiques des sept collèges ayant réalisé des projets de recherche en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022

Les collèges privés subventionnés peuvent être caractérisés selon leur taille, en fonction du nombre d'étudiantes et étudiants qu'ils accueillent.

- Les collèges privés subventionnés de « petite taille » accueillent au maximum 500 étudiantes et étudiants. Onze collèges ayant participé à la collecte pour le présent portrait sont de petite taille.
- Les collèges privés subventionnés de « taille moyenne » sont ceux qui accueillent entre 501 et 1 000 étudiantes et étudiants. Quatre collèges ayant participé à la collecte pour le présent portrait sont de taille moyenne.
- Les collèges privés subventionnés de « grande taille » accueillent plus de 1 000 étudiantes et étudiants. Cinq collèges ayant participé à la collecte pour le présent portrait sont de grande taille.

Tableau 4 Nombre de collèges actifs en recherche en fonction de la taille des établissements

	2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022	2013-2014
Établissements de petite taille	2 / 11	4 / 16
Établissements de taille moyenne	2 / 4	0 / 2
Établissements de grande taille	3 / 5	3 / 7
Total	7 / 20	7 / 25¹

Comme le présente le tableau 4 et tel que nous l'avons énoncé plus haut, sept collèges privés subventionnés ont déclaré des projets de recherche au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 : deux parmi les onze collèges de petite taille, deux parmi les quatre de taille moyenne et trois parmi les cinq, de grande taille. En 2016, les sept collèges qui avaient déclaré des projets de recherche étaient catégorisés comme suit dans le relevé des activités de recherche : quatre de petite taille, aucun de taille moyenne, et trois de grande taille. Deux collèges de taille moyenne font maintenant partie des établissements ayant conduit des recherches entre 2019 et 2022. Tout compte fait, la taille ne semble pas être un élément discriminant, des collèges de toutes les tailles étant actifs en recherche. Cela étant, il est possible de considérer le volume de recherches en fonction de la taille des établissements.

Tableau 5 Nombre de projets réalisés en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, en fonction de la taille de l'établissement

Taille de l'établissement	Nombre de projets
Petite taille	
1 ^{er} établissement	5
2 ^e établissement	4
Taille moyenne	
1 ^{er} établissement	15
2 ^e établissement	3
Grande taille	
1 ^{er} établissement	1
2 ^e établissement	2
3 ^e établissement	5
Total	35

On observe au tableau 5 que, en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, le collège privé subventionné ayant réalisé le plus grand nombre de projets est de taille moyenne. En revanche, celui qui n'en compte qu'un seul est de grande taille. Deux collèges, l'un de petite taille et l'autre de grande taille, en ont réalisé chacun cinq. Pour terminer la liste, un cinquième collège, de petite taille, en a réalisé quatre, un sixième, de taille moyenne, trois, et, finalement, un dernier, de grande taille, deux. Comme mentionné auparavant, la taille de l'établissement ne semble pas avoir d'effet sur sa capacité à réaliser des projets de recherche ni sur le nombre de projets menés

¹Dans le portrait paru en 2016, l'attribution du nombre de collèges selon la taille est indiquée sur 25, même si l'un des collèges n'avait pas participé à la collecte de données.

à terme. Or, il est important de noter ici que le questionnaire fourni ne propose aucune définition de l'expression « projet de recherche » et que les répondantes et répondants ont pu avoir des acceptions différentes de celle-ci. À titre d'exemple, dans les réponses recueillies, certains collègues ont considéré le mentorat comme un projet de recherche et comptabilisé la subvention obtenue du ministère de l'Enseignement supérieur par l'un des membres de leur personnel pour agir à titre de mentor auprès d'une chercheuse ou d'un chercheur novice. De notre point de vue, le mentorat est une mesure d'accompagnement ou, pour le dire autrement, une prestation de service-conseil dans l'élaboration d'un projet de recherche. Il ne s'agit pas de réaliser un projet de recherche. Nous n'avons donc pas tenu compte de cette activité dans les données. Cependant, nous avons conservé les contrats de recherche, puisqu'ils signifient un accord de collaboration scientifique ou technique, bref une participation étroite à la réalisation d'un projet de recherche.

Tableau 6 Nombre de collègues ayant déclaré des projets de recherche en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, selon la langue d'enseignement

Langue d'enseignement	2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022	2013-2014
Français	5	6
Anglais	2	1
Total	7	7

Soulevons une autre caractéristique des collègues : la langue d'enseignement. Rappelons que sept collègues se sont déclarés actifs en recherche au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Au regard de la langue d'enseignement, comme le montre le tableau 6, cinq sont francophones et deux, anglophones. En 2016, six des sept collègues ayant déclaré des activités de recherche étaient francophones et un, anglophone. Ainsi, un deuxième collègue anglophone est maintenant actif en recherche.

Disciplines et secteurs associés aux activités de recherche réalisées par les sept collègues actifs en recherche au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022

La présente section décrit les disciplines dans lesquelles s'inscrivent les projets de recherche réalisés par les collègues actifs en recherche au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 ainsi que les secteurs auxquels appartiennent chacun de ces projets. Nous comparons les données entre les résultats du portrait de 2016 et ceux du présent portrait lorsque les informations sont suffisamment complètes pour ce faire. Notons que l'association à la discipline nous a semblé parfois difficile à établir; nous avons dû effectuer cette association par nous-mêmes dans certains cas, avec les informations qui nous ont été transmises par les collègues, bien que celles-ci se soient parfois révélées incomplètes ou discutables. Pour que l'information soit la plus juste possible, nous sommes d'avis qu'il appartiendrait d'abord et avant tout aux chercheuses et chercheurs d'effectuer cet exercice. Il s'agit là de l'une des limites de notre étude. Ajoutons que le problème de l'identification de la discipline ou du secteur de recherche semble récurrent, Tardif l'ayant soulevé dans son rapport sur la recherche en éducation (2006, p. 25).

Nima Nateghi est professeur de physique, coordonnateur du programme de Sciences de la nature et du programme Tremplin DEC, et directeur de la recherche au collège TAV. Il a mené deux projets de recherche subventionnés par le Programme de recherche collégiale du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies au cours des années visées. Le premier, Réalisation des structures hybrides pour l'opto-électronique infrarouge via l'intégration à grande échelle des semi-conducteurs composés et le graphène, a été mené entre 2018 et 2021. Le deuxième, Vers l'intégration des structures hybrides de semiconducteur-graphène, est en cours de réalisation, depuis 2021. Ce chercheur a témoigné de son expérience en recherche et des collaborations interordres qu'il entretient lors du Lunch virtuel sur la recherche dans les collèges privés, organisé conjointement par l'ARC et l'ACPQ, et tenu le 27 mai 2022.

Projets de recherche réalisés dans le secteur des Sciences naturelles, mathématiques et génie

Tableau 7 Disciplines associées aux projets de recherche réalisés dans le secteur des Sciences naturelles, mathématiques et génie

Disciplines	2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022	2013-2014
Biochimie	1	0
Biologie et autres sciences connexes	3	0
Chimie	0	2
Eau et environnement	2	0
Génie mécanique	0	1
Mathématiques appliquées	2	0
Physique	3	1
Total	11	4

On observe dans le tableau 7 que, comparativement aux données de 2013-2014, quatre nouvelles disciplines sont représentées dans le secteur des Sciences naturelles, mathématiques et génie parmi les projets réalisés en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 : la biochimie, la biologie et autres sciences connexes, l'eau et l'environnement, et les mathématiques appliquées. Le tableau montre également que deux disciplines ne sont plus représentées : la chimie et le génie mécanique. De plus, on observe une augmentation de deux projets réalisés en physique en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Projets de recherche réalisés dans le secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres

Tableau 8 Disciplines associées aux projets réalisés dans le secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres

Disciplines	2019-2020, 2020-2021, 2021-2022	2013-2014
Administration scolaire	0	1
Anthropologie	4	0
Éducation comparée	1	0
Gériatrie-gérontologie	3	0
Histoire	1	0
Musique	2	0
Orientation et information scolaire	0	1
Philosophie	1	0
Psychoéducation	2	0
Psychologie	1	5
Psychopédagogie	4	0
Relations industrielles	1	0
Sociologie	0	2
Total	20	9

Le tableau 8 montre que, comparativement aux données de 2013-2014, neuf nouvelles disciplines sont représentées dans le secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres parmi les projets réalisés en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 : l'anthropologie, l'éducation comparée, la gériatrie-gérontologie, l'histoire, la musique, la philosophie, la psychoéducation, la psychopédagogie et les relations industrielles. À l'inverse, trois ne le sont plus : l'administration scolaire, l'orientation et l'information scolaire, et la sociologie. On observe, de plus, une diminution de quatre projets réalisés en psychologie.

Projets de recherche réalisés dans le secteur des Sciences de la santé

Tableau 9 Disciplines associées aux projets réalisés dans le secteur des Sciences de la santé

Disciplines	2019-2020, 2020-2021, 2021-2022	2013-2014
Kinésiologie	0	3
Total	0	3

Le tableau 9 montre qu'aucun projet de recherche n'a été réalisé dans le secteur des sciences de la santé en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. La seule discipline présente en 2013-2014, la kinésiologie, ne figure plus parmi les disciplines représentées.

Projets de recherche multidisciplinaires ou multisectoriels

Tableau 10 Disciplines associées aux projets multidisciplinaires ou multisectoriels

Disciplines	2019-2020, 2020-2021, 2021-2022	2013-2014
Inconnues	4	0
Total	4	0

Le tableau 10 complète le portrait des secteurs et des disciplines investis en exposant que quatre projets multidisciplinaires ou multisectoriels – les réponses recueillies ne sont pas précises à cet égard – ont été réalisés en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, alors qu'il n'y en avait aucun en 2013-2014. Toutefois, la liste des disciplines sur lesquelles s'appuient ces projets demeure inconnue. Il semble y avoir soit un nouvel intérêt pour la recherche multidisciplinaire, voire multisectorielle, soit un développement de la capacité à profiter des initiatives de financement offertes pour de tels projets. Il n'est pas clair si leur absence du portrait de 2016 est attribuable au fait qu'aucun projet multidisciplinaire n'avait été réalisé à l'époque, que la multidisciplinarité n'a pas été considérée au moment de la collecte des données ou que ce type de projets a été associé à la discipline considérée comme prédominante lors de la collecte.

Enseignante d'histoire au Collégial international Sainte-Anne, Hélène Rompré a réalisé au cours de l'année 2021-2022 un projet de recherche sur la perception des étudiantes et étudiants au regard de l'enseignement bilingue au collégial. Ce projet a été subventionné par le Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques, administré par le ministère de l'Enseignement supérieur. Pour préparer sa demande de subvention, la chercheuse a pu compter sur la mesure de soutien à la relève offerte dans le cadre du même programme, ce qui lui a permis d'être libérée de l'enseignement pour rédiger et de profiter de l'aide d'un mentor. Dans le cadre de son projet, elle a interrogé 17 étudiantes et étudiants francophones inscrits au Collégial international Sainte-Anne de manière à recueillir leurs impressions sur le fait de suivre plusieurs cours dans une langue seconde. Le rapport final du projet, intitulé L'enseignement bilingue au collégial : perception des étudiants et aspects motivationnels, est accessible sur la plateforme EDUQ.info. La chercheuse a présenté les résultats de son projet sous la forme d'une communication affichée à l'occasion du colloque Nouveaux enjeux pour la recherche collégiale, tenu par l'ARC dans le cadre du 89^e Congrès de l'Acfas, le 9 mai 2022, et, par ailleurs, témoigné du soutien dont elle a profité lors du Lunch virtuel sur la recherche dans les collèges privés, organisé conjointement par l'ARC et l'ACPQ, et tenu le 1^{er} avril 2022.

Au regard des résultats présentés dans cette section sur les types de recherche, nous observons que, pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, 35 projets de recherche dans des disciplines associées aux sciences naturelles, aux mathématiques et au génie, aux sciences sociales et humaines, aux arts et aux lettres ou considérés comme multidisciplinaires ont été déclarés par sept collèges privés subventionnés de différentes tailles, au sein desquels la langue d'enseignement est soit le français, soit l'anglais. Il appert en effet que ni la taille ni la langue d'enseignement de l'établissement ne semblent influencer sur le nombre de projets de recherche rapportés. De plus, nous observons une certaine stabilité de la recherche dans le secteur des Sciences naturelles, mathématiques et génie, puisque 11 projets ont été réalisés pendant les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, contre quatre au cours de la seule année 2013-2014. En ce qui concerne la recherche dans le secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres, nous remarquons que 20 projets ont été menés au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, comparativement à neuf en 2013-2014. La tendance se révèle donc à la baisse dans ce secteur. Pour ce qui est de la recherche dans le secteur de la Santé, notons l'absence de projets réalisés en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 alors que trois projets en kinésiologie avaient été menés en 2013-2014. Par ailleurs, il semble y avoir un nouvel intérêt pour la recherche multidisciplinaire ou multisectorielle, ou à tout le moins, un intérêt pour reconnaître sa présence au sein des projets réalisés. Comparativement aux données recueillies pour l'année 2013-2014, nous ne notons aucune diminution du nombre de collèges ayant déclaré des projets de recherche ni du nombre de projets. Nous observons même une augmentation du nombre de collèges engagés en recherche si l'on ajoute aux sept collèges susmentionnés, les trois établissements s'étant déclaré actifs en recherche bien que n'ayant encaissé aucune subvention en 2019-2020, 2020-2021 ou 2021-2022. Ainsi, malgré les enjeux particuliers du contexte de la pandémie de Covid-19, les collèges privés subventionnés semblent avoir maintenu un certain niveau d'activité en recherche. Par ailleurs, on nous a fait savoir que, faute de ressources, certains collèges n'avaient pu conserver au meilleur l'information concernant leur capacité de recherche. Ainsi, il se peut que certaines informations relatives à l'activité en recherche de ces établissements n'aient pu être représentées dans ce portrait. Il s'agit là d'une autre limite de notre étude. Enfin, en ce qui concerne les types de recherche, nous formulons trois recommandations.

Reconnu comme centre collégial de transfert de technologie, le Centre de recherche, d'innovation et de transfert en arts du cirque (CRITAC) fait partie intégrante de l'École nationale de cirque (ENC). Par une approche transdisciplinaire, il vise une reconnaissance mondiale dans les secteurs des arts du cirque, des arts vivants et de la performance humaine. Son directeur, Patrice Aubertin, est également titulaire de la chaire de recherche industrielle dans les collèges du Conseil de recherches en sciences humaines en arts du cirque. Le CRITAC se situe au cœur de l'écosystème de la recherche et du développement en arts du cirque, et ce, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Le Centre rassemble des personnes de l'industrie circassienne qui travaillent dans les domaines de la recherche, de la technique, de la conception et de la pédagogie, ainsi que la communauté étudiante de l'ENC et ses gestionnaires. Le CRITAC œuvre auprès des petits, moyens et grands organismes scolaires, communautaires ou institutionnels. De plus, il collabore avec d'autres entreprises issues des industries créatives et artistiques. Mélanie Stuckey et Marion Cossin, respectivement chercheuse en performance et en innovation sociale, et ingénieure de recherche, ont témoigné des chemins qu'elles empruntent pour mener des projets de recherche subventionnés dans le cadre de deux éditions du Lunch virtuel sur la recherche dans les collèges privés subventionnés, le 28 janvier 2022

Recommandations

1. Promouvoir, auprès des collèges privés subventionnés, les mesures de soutien à tous les types de recherche
2. Encourager, au sein du réseau des collèges privés subventionnés, la réalisation de projets appartenant à tous les types de recherche
3. Analyser les facteurs expliquant la diminution du nombre de projets de recherche dans le secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres, et la disparition de ceux dans le secteur de la Santé

Gouvernance de la recherche

Nous présentons dans la présente section du portrait les résultats concernant la gouvernance de la recherche dans les collèges privés subventionnés ayant répondu au questionnaire sur le renforcement de la capacité de recherche institutionnelle. Rappelons que, dans « Cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens », Roger Fisher soutient ceci : « Le terme “gouvernance” fait d’abord référence à la structure du système de recherche, à sa mise sur pied et à son encadrement, à la composition et au rôle des comités consultatifs ainsi qu’à la mise en place de politiques adéquates. » (2010, p. 29) Nous examinerons les différentes ressources et structures qui soutiennent le système de gouvernance de la recherche du réseau collégial privé subventionné en deux volets : la structure du système de recherche et les politiques de recherche. La figure 4 illustre cette classification des résultats en fonction du concept « gouvernance de la recherche » de Fisher.

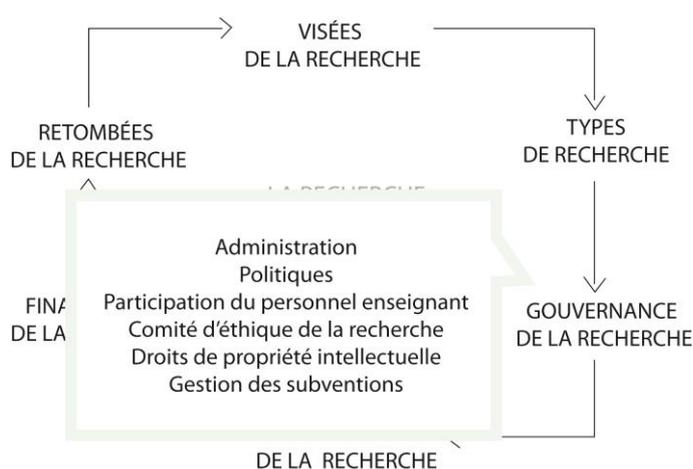


Figure 4 Concept de gouvernance du cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens, d’après Fisher (2010)

Structure du système de recherche

Pour mieux connaître la place allouée à la recherche au sein de chaque établissement d’enseignement, nous avons, dans un premier temps, sondé les collèges afin de savoir si la recherche fait partie de leur plan stratégique ou s’ils ont élaboré un plan de développement de la recherche. Bien que les collèges privés subventionnés n’aient pas l’obligation de se doter d’un plan stratégique, ce document peut être considéré comme un cadre de référence lorsqu’il existe. L’élaboration d’un plan de développement de la recherche ne constitue pas, non plus, une obligation.

Tableau 11 Nombre de collèges ayant déclaré avoir inscrit la recherche dans leur plan stratégique ou posséder un plan de développement de la recherche

Question	Oui	Non
La recherche figure-t-elle dans le plan stratégique de votre collège qui est actuellement en vigueur?	5	15
Votre collège possède-t-il un plan de développement de la recherche?	4	16

Le tableau 11 montre que la recherche figure dans le plan stratégique de cinq collèges alors que quatre établissements possèdent un plan de développement de la recherche. Sur l’ensemble des collèges ayant répondu « oui », deux collèges ont affirmé à la fois que la recherche figure dans leur plan stratégique et qu’ils possèdent un plan de développement de la recherche; ces collèges font partie des sept collèges ayant déclaré des activités de recherche pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. L’un de ces deux derniers collèges a précisé que sa planification

stratégique n'est pas publique alors que l'un des trois autres collèges ayant déclaré que la recherche figure dans son plan stratégique a fourni un hyperlien vers celui-ci. Les deux collèges ayant déclaré posséder un plan de développement de la recherche font partie des sept collèges ayant déclaré des activités de recherche pour 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Par ailleurs, l'un des collèges ayant affirmé que la recherche ne fait pas partie de son plan stratégique a précisé ceci : « La recherche figurera à notre prochain plan stratégique, dont l'approbation est imminente. » Ajoutons qu'il fait partie des sept collèges ayant déclaré des activités de recherche en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Dans un deuxième temps, nous avons vérifié si les collèges possèdent une infrastructure de soutien à la recherche, tel un bureau de la recherche, et si les chercheuses et chercheurs des collèges sont soutenus par une personne dont c'est la fonction en totalité ou en partie, par exemple une conseillère ou un conseiller à la recherche. À noter qu'il n'est pas non plus obligatoire de posséder l'un ou l'autre pour réaliser des activités de recherche ou pour satisfaire aux exigences des organismes subventionnaires.

Tableau 12 Nombre de collèges ayant déclaré posséder une infrastructure de soutien à la recherche ou engager une personne responsable du soutien des chercheuses et chercheurs

Question	Oui	Non
Votre collège possède-t-il une infrastructure formelle de soutien à la recherche, comme un bureau de la recherche?	2	18
Votre collège offre-t-il du soutien aux chercheuses et chercheurs par l'entremise d'une personne dont c'est la fonction en totalité ou en partie, par exemple une conseillère ou un conseiller à la recherche?	4	16

Un seul collège, parmi ceux ayant répondu affirmativement aux deux énoncés portant sur l'infrastructure de soutien à la recherche et au soutien par une personne dédiée à la recherche, a déclaré posséder à la fois l'une et l'autre. Par conséquent, selon l'information contenue dans le tableau 12, quatre autres collèges présentent l'une ou l'autre de ces caractéristiques : l'un a mis en place une structure de soutien à la recherche et les trois autres offrent du soutien aux chercheuses et chercheurs par l'entremise d'une personne. Cette dernière option est plus fréquente, et elle peut constituer un prélude à la création d'un bureau.

Dans un troisième temps, nous avons vérifié si les collèges sont admissibles à la gestion des fonds octroyés par les organismes subventionnaires fédéraux ou provinciaux de la recherche. En effet, comme certains des projets de recherche déclarés par les collèges pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 ont reçu une subvention de ces organismes, nous voulions savoir quelles sont les conditions relatives à la gouvernance qui permettent de mener des activités de recherche ainsi subventionnées.

Rappelons que les trois organismes subventionnaires fédéraux sont le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Pour qu'un collège soit admissible à l'administration de subventions octroyées par l'un de ces organismes, il doit répondre à quatre critères. Premièrement, il doit minimalement avoir signé le protocole d'entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche². Deuxièmement, il doit s'être doté d'une politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains et faire évaluer par un comité d'éthique de la recherche les projets menés avec des êtres humains qui sont réalisés sous son autorité ou sous ses auspices. Troisièmement, il doit s'être doté d'une politique institutionnelle sur la conduite responsable de la recherche ou l'intégrité en recherche. Quatrièmement, la publication d'une

²Pour connaître l'ensemble des exigences et des obligations, ainsi que la liste des collèges admissibles : <https://science.gc.ca/site/science/fr/financement-interorganismes-recherche/politiques-lignes-directrices/exigences-matiere-dadmissibilite-etablissements?OpenDocument>.

stratégie de gestion de données de recherche constitue, depuis le 1^{er} mars 2023, une nouvelle exigence afin de maintenir son admissibilité à l'administration des fonds que les conseils de recherche fédéraux octroient aux établissements (Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, 2021). Ainsi, les collèges privés subventionnés qui sont présentement admissibles étaient donc tenus de se doter d'une telle stratégie au plus tard le 1^{er} mars 2023 s'ils souhaitent conserver leur statut.

Du côté des organismes subventionnaires provinciaux, les Fonds de recherche du Québec (FRQ) comprennent trois secteurs de recherche : le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) et le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS). Pour qu'un collège soit reconnu par les FRQ comme un établissement gestionnaire et qu'il soit ainsi admissible à l'administration de subventions octroyées par l'un des Fonds, il doit répondre à trois critères. Premièrement, il doit minimalement avoir adopté une politique sur la conduite responsable en recherche qui correspond aux exigences de la *Politique sur la conduite responsable en recherche* des FRQ (Fonds de recherche du Québec, 2022). Deuxièmement, il doit désigner une personne gestionnaire responsable de la conduite responsable de la recherche au sein de son établissement. Troisièmement, il doit avoir signé l'Engagement à s'assurer de l'obtention des approbations éthiques nécessaires pour les projets de recherche impliquant des êtres humains menés sous ses auspices³.

Tableau 13 Nombre de collèges ayant déclaré satisfaire aux exigences minimales des organismes subventionnaires fédéraux

Question	Oui	Je ne le sais pas	Non
Votre collège a-t-il signé l'Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche?	5	5	10
Votre collège est-il doté d'une politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains?	4	Sans objet	16
Votre collège a-t-il mis sur pied un comité d'éthique de la recherche?	5	Sans objet	15
Votre collège est-il doté d'une politique institutionnelle sur l'intégrité en recherche ou la conduite responsable de la recherche?	6	Sans objet	14
Votre collège est-il doté d'une stratégie de gestion des données de recherche?	0 ⁴	Sans objet	20

Tableau 14 Nombre de collèges ayant déclaré satisfaire aux exigences minimales des Fonds de recherche du Québec

Question	Oui	Je ne le sais pas	Non
Votre collège a-t-il signé l'Engagement à s'assurer de l'obtention des approbations éthiques nécessaires exigé par les Fonds de recherche du Québec?	5	6	9
Votre collège a-t-il désigné une personne comme responsable de la conduite responsable de la recherche, notamment auprès des Fonds de recherche du Québec?	5	Sans objet	15

Les résultats présentés dans les tableaux 13 et 14 ont été vérifiés en comparant les réponses obtenues grâce au questionnaire avec l'information que possède l'ARC, et ce, aussi bien dans son

³Pour connaître l'ensemble des exigences et des obligations ainsi que la liste des établissements d'enseignement collégial reconnus comme établissements gestionnaires par les Fonds de recherche du Québec : <https://frq.gouv.qc.ca/etablisements-gestionnaires/>.

⁴Rappelons que les établissements sont tenus de rendre publique cette stratégie depuis le 1^{er} mars 2023. Aucun ne possédait encore un tel document lorsqu'il a rempli le questionnaire sur la capacité institutionnelle de recherche.

Répertoire des politiques, des stratégies et des comités liés à la recherche (Association pour la recherche au collégial, 2023b) que dans son répertoire des plans stratégiques ou de développement de la recherche et de l’admissibilité des collèges aux organismes subventionnaires (Association pour la recherche au collégial, 2023a). Les cinq collèges ayant déclaré avoir signé l’Entente sur l’administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche sont de fait reconnus comme admissibles à l’administration des subventions et des bourses par ces organismes sur le site du gouvernement fédéral. Quant aux cinq collèges ayant déclaré ne pas savoir s’ils ont signé cette entente, ils ne semblent pas être considérés comme admissibles à l’administration des subventions et des bourses par les organismes subventionnaires, toujours selon l’information disponible en ligne. Par ailleurs, les cinq établissements ayant déclaré avoir signé l’engagement relatif aux approbations éthiques exigées par les FRQ sont effectivement reconnus comme établissements gestionnaires par ceux-ci, et deux collèges sur les six ayant déclaré ne pas savoir s’ils ont signé cet engagement le sont également; l’un de ces derniers possède une admission conditionnelle, en attente d’une mise à jour de son statut.

À la suite des vérifications effectuées concernant les réponses portant sur l’admissibilité à l’administration de subventions et de bourses par les organismes subventionnaires ou la reconnaissance par les FRQ, nous avons constaté que quatre collèges ont affirmé posséder à la fois une politique institutionnelle sur l’éthique de la recherche avec des êtres humains et une politique institutionnelle sur l’intégrité en recherche ou la conduite responsable de la recherche, en plus d’avoir mis sur pied un comité d’éthique de la recherche. Trois d’entre eux ont également désigné une personne comme responsable de la conduite responsable de la recherche auprès des FRQ. Ces quatre établissements font partie des sept collèges ayant déclaré des activités de recherche pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Réitérons que l’obligation de posséder une stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche n’était pas encore en vigueur pendant la période de collecte de l’information.

Tableau 15 Nombre de collèges admissibles à la gestion des fonds octroyés par les organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux

Admissibilité aux organismes subventionnaires fédéraux			Reconnaissance par les Fonds de recherche du Québec
CRSNG	CRSH	IRSC	
4	3	0	7

Le tableau 15 indique la répartition des collèges admissibles à la gestion des fonds octroyés par les organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux parmi ceux ayant participé à l’étude. Pour ce qui concerne les organismes du Canada, cette admissibilité est révélatrice des secteurs au sein desquels les chercheuses et chercheurs évoluent. Par ailleurs, une lecture des listes de collèges admissibles à l’administration des subventions et des bourses de ces organismes permet de savoir que le CRSNG et le CRSH ont reconnu chacun trois admissibilités. Deux collèges privés sont admissibles à l’administration des subventions et des bourses à la fois du CRSNG et du CRSH. Deux autres le sont uniquement à celles du CRSNG, et un dernier l’est uniquement à celles du CRSH. Aucun collègue privé ne peut actuellement administrer des subventions ou des bourses des IRSC. En somme, quatre collèges différents ont obtenu leur admissibilité à l’administration d’organismes subventionnaires fédéraux. En ce qui a trait à la reconnaissance comme établissement gestionnaire par les FRQ – qui n’est pas liée à un secteur de recherche en particulier –, sept collèges privés l’ont obtenue. Les quatre collèges admissibles à l’administration des subventions et des bourses des organismes subventionnaires fédéraux font partie des sept collèges reconnus comme établissements gestionnaires par les FRQ.

Dans la mesure où le système de la recherche repose entre autres sur les compétences de celles et de ceux qui pratiquent cette activité, soit les « pairs », leur contribution à son fonctionnement est cruciale. Ainsi, selon Fisher (2010), les collèges devraient à la fois encourager la participation des chercheuses et des chercheurs aux instances des organismes subventionnaires, et les inciter à participer à toutes les étapes relatives à la structuration de la recherche sur le plan institutionnel. Qui plus est, nous croyons qu'ils devraient faire de même pour ce qui concerne les étudiantes et étudiants qui s'intéressent à la recherche – plusieurs autres organismes ont besoin de leur apport pour mener à bien leurs activités en lien avec la recherche. Pensons, par exemple, aux comités d'évaluation des demandes de subvention ou des candidatures pour des prix, aux comités d'arbitrage des colloques ou autres événements scientifiques, aux comités d'éthique de la recherche, aux réseaux regroupant les personnes responsables de la conduite responsable en recherche, à la communauté de pratique des conseillères et conseillers en recherche mise sur pied par l'ARC, aux conseils d'administration ou aux comités étudiants des organismes subventionnaires.

Éric Richard et Matthieu Boutet-Lanouette et sont professeurs et chercheurs au Campus Notre-Dame-de-Foy. Ils ont siégé au sein des comités d'arbitrage mis sur pied par l'ARC dans le but d'évaluer les propositions de communications affichées reçues en vue des colloques tenus par l'Association dans le cadre du 88^e et du 89^e Congrès de l'Acfas. La présence des professeures-chercheuses et professeurs-chercheurs au sein des divers comités qui participent à la gouvernance de la recherche assure une représentation significative des actrices et acteurs de la recherche collégiale (Fisher, 2009). Ces deux chercheurs ont témoigné de leur expérience en recherche à quelques reprises lors du Lunch virtuel sur la recherche dans les collèges privés subventionnés : le premier a rendu compte de son expérience d'accompagnement d'une nouvelle chercheuse, le 1^{er} avril 2022, et de celle de mener un projet subventionné par le volet sur l'innovation sociale du Programme d'aide à la recherche et au transfert, le 26 août 2022; tous deux ont parlé de leur expérience relative au Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage, le 28 octobre 2022. Il en va de même pour ce qui concerne les gestionnaires de la recherche. C'est d'ailleurs dans cette perspective que Marie-Ève Drouin, directrice générale du Centre de recherche et d'innovation en sécurité civile du Québec (centre RISC) et responsable de la recherche, aussi au Campus Notre-Dame-de-Foy, siège au sein du conseil d'administration de l'ARC depuis 2021.

Politiques de recherche

Comme nous l'avons mentionné pour ce qui concerne la structure du système de recherche, les collèges sont tenus de respecter les critères imposés par les organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux. Ils doivent notamment adopter deux politiques : l'une sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains et l'autre sur l'intégrité ou la conduite responsable de la recherche. Or, un établissement actif en recherche peut fort bien choisir de se doter d'autres politiques afin d'assurer la gouvernance de la recherche en son sein. Le tableau 16 expose le nombre de collèges ayant déclaré posséder l'une ou l'autre des cinq politiques mentionnées dans le questionnaire sur le renforcement de la capacité de recherche institutionnelle.

Tableau 16 Nombre de collèges ayant déclaré posséder des politiques non obligatoires liées à la recherche

Question	Oui	Non	Aucune réponse
Votre collège est-il doté d'une politique institutionnelle de la recherche?	5	15	0
Votre collège est-il doté d'une politique institutionnelle sur la propriété intellectuelle?	1	18	1
Votre collège est-il doté d'une politique institutionnelle sur les conflits d'intérêts?	5	15	0
Votre collège possède-t-il une politique de création ou de renouvellement d'unités de recherche, qu'il s'agisse, par exemple, d'un laboratoire de recherche, d'un centre de recherche ou de transfert, ou encore, d'une chaire de recherche?	0	20	0
Votre collège possède-t-il une politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion en recherche?	0	20	0

Les cinq collègues qui ont rapporté posséder une politique institutionnelle de la recherche font partie des dix collègues considérés comme actifs en recherche dans le cadre du présent portrait; quatre de ces cinq collègues ont aussi affirmé posséder une politique sur les conflits d'intérêts, et trois d'entre eux ont déclaré avoir réalisé des projets de recherche au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Le seul collègue ayant affirmé posséder une politique sur la propriété intellectuelle a également réalisé des activités de recherche en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, mais il a déclaré ne posséder aucune des autres politiques dont il est question dans le tableau 16. Un collègue n'a pas répondu directement à cette question, mais il a toutefois indiqué que sa politique institutionnelle sur l'évaluation des apprentissages contient une section sur la propriété intellectuelle. Concernant la politique de création ou de renouvellement d'unités de recherche, et comme nous pourrions le voir plus en détail lorsqu'il sera question du financement de la recherche, plus loin, indiquons déjà que six collègues du réseau privé subventionné possèdent huit unités de recherche. Nous pouvons nous interroger quant au fait qu'aucun de ces collègues ne semble posséder de politique pour encadrer la gouvernance d'une unité de recherche. Enfin, si aucun collègue ne possède de politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), il est important de noter que les organismes subventionnaires de la recherche fédéraux et provinciaux accordent de plus en plus d'importance à l'intégration de ces trois principes aux pratiques de recherche et à la composition des équipes de recherche dans les demandes de subvention, sans pour autant que l'adoption d'une politique sur l'EDI soit encore un critère obligatoire pour que les établissements aient accès aux fonds. Ainsi, il serait pertinent, lors de l'élaboration d'un futur portrait, de recenser combien de collègues se seront dotés d'une telle politique et si les exigences des organismes subventionnaires auront influencé leur adoption formelle des principes de l'EDI en recherche.

Pour conclure cette section, rappelons que, en 2006, plusieurs personnes interrogées par Tardif en avaient appelé à la direction de leur collègue afin que celle-ci élabore une politique de la recherche, signe manifeste pour elles de son engagement en recherche. Elles exhortaient aussi la direction de leur établissement à « affirmer, dans son plan stratégique, sa position à l'égard de la recherche, [à] définir les mesures de valorisation de celle-ci et [à] mettre en place un encadrement pédagogique et organisationnel pour faire connaître sa vision de la recherche au sein du collègue. » (Tardif, 2006, p. 44) Quelque 16 ans plus tard, il nous semble que le nombre d'établissements possédant l'ensemble des documents ou ayant mis sur pied une infrastructure est inférieur au nombre de collègues actifs en recherche au cours des années visées par la présente étude ou au cours des années antérieures. Toutefois, deux collègues se démarquent en ce qui a trait à la gouvernance de la recherche. Ces derniers ont déclaré avoir inscrit la recherche dans leur plan stratégique et posséder un plan de développement de la recherche, ils sont considérés comme admissibles à l'administration des subventions et des bourses par les organismes subventionnaires fédéraux et reconnus comme établissements gestionnaires par les FRQ, ils possèdent une politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains et une autre sur l'intégrité en recherche ou la conduite responsable de la recherche, en plus de posséder une politique institutionnelle sur les conflits d'intérêts et une politique institutionnelle de la recherche. L'un de ces deux collègues a déclaré offrir du soutien aux chercheuses et chercheurs par l'entremise d'une personne dont c'est la fonction en totalité ou en partie, et l'autre a déclaré posséder une infrastructure formelle de soutien à la recherche. Ces deux collègues, l'un de petite taille et l'autre, de grande taille, font partie des sept collègues ayant déclaré des activités de recherche pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Par ailleurs, il ressort de la présente étude que certaines personnes ayant répondu au questionnaire ignorent le statut de leur établissement au regard des organismes subventionnaires fédéraux ou des FRQ. Encore une fois, notre connaissance du réseau des collègues privés subventionnés nous permet d'affirmer que les ressources limitées dont ils profitent pour la recherche, notamment, peut expliquer cette situation, qui n'est d'ailleurs pas propre aux établissements privés. Trois collègues privés ont expliqué leur situation concernant la gouvernance de la recherche en répondant au questionnaire sur la capacité de recherche institutionnelle. Le premier, de grande taille, a indiqué posséder les outils nécessaires à la gestion de la recherche; il a ajouté que l'officialisation d'une structure de gouvernance figure parmi les projets à venir. Le deuxième, de taille moyenne mais dont l'équipe administrative est restreinte, répartit la gouvernance de la recherche entre plusieurs gestionnaires. En 2021-2022, ce collègue a désigné

pour la première fois une personne comme gestionnaire de la recherche. Il a aussi mis en place une interface de recherche composée de son personnel cadre, qui a reçu le mandat de développer la recherche et de mieux la soutenir. Un troisième collège, aussi de taille moyenne, a noté l'intérêt de la direction générale au regard de la recherche. Ajoutons que nous savons que cet établissement a déjà été actif en recherche (Tardif, 2006). Compte tenu des nombreux échanges que nous avons eus avec plusieurs membres du personnel des collèges à toutes les étapes de la réalisation du présent projet, nous pouvons affirmer que d'autres collèges souhaitent également rehausser leur capacité de recherche même si les données recueillies ne renseignent pas à ce sujet et nous serons d'ailleurs en mesure de leur fournir de l'information en cette matière.

Recommandations

4. Inscrire la recherche dans les plans stratégiques des collèges privés subventionnés
5. Inciter les collèges privés subventionnés à obtenir leur admissibilité aux organismes subventionnaires, fédéraux comme provinciaux
6. Mettre à profit, au sein des collèges privés subventionnés, tous les services concernés par la gouvernance de la recherche : ressources financières, ressources technologiques, ressources humaines, ressources informationnelles, ressources matérielles et ressources communicationnelles, notamment
7. Systématiser la conservation, au sein des collèges privés subventionnés, de l'information sur la recherche ainsi que des données et des résultats de recherche
8. Soutenir la participation du personnel des collèges privés subventionnés aux instances sur lesquelles s'appuie l'écosystème de la recherche
9. Soutenir la participation des étudiantes et étudiants des collèges privés subventionnés aux instances liées à la recherche
10. Miser sur la mutualisation pour ce qui concerne la recherche au sein des collèges privés subventionnés

Personnel de la recherche

La présente section décrit les résultats concernant le personnel de la recherche dans les collèges privés subventionnés ayant répondu au questionnaire sur le renforcement de la capacité de recherche institutionnelle. Rappelons que, dans « Cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens », Fisher soutient ceci : « Le concept de personnel de recherche comprend essentiellement les aspects reliés aux possibilités d'emploi; aux pratiques d'embauche; aux conditions d'emploi, de promotion et de durée des fonctions; aux primes de rendement; au statut; à la charge de travail; etc. » (2010, p. 29). Ce concept concerne autant le personnel scientifique, notamment les chercheuses et chercheurs, que le personnel de soutien à la recherche, comme les auxiliaires de recherche. Nous examinons les différentes pratiques et ressources qui permettent la gestion du personnel de la recherche du réseau collégial privé subventionné en deux volets : l'embauche du personnel de la recherche et les investissements des collèges pour le soutenir. La figure 5 illustre cette classification des résultats en fonction du concept de « personnel de la recherche » de Fisher.

Cory McKay est professeur de musique et de sciences humaines au collège Marianopolis, et membre régulier du Centre interdisciplinaire de recherche en musique, médias et technologie (CIRMMT), basé à l'Université McGill, au sein de l'école de musique Schulich. Grâce à sa formation multidisciplinaire en informatique, en physique, en jazz et en enregistrement sonore, il est l'auteur de nombreuses publications scientifiques dans un large éventail de domaines liés à la musique, notamment la récupération d'informations musicales, les bibliothèques musicales numériques et la performance musicale. De 2019 à 2021, il a mené avec le CIRMMT un projet de recherche subventionné par le programme Recherches en milieu collégial – soutien à des projets en équipe du FRQSC. Il en mène actuellement un autre, qui s'échelonne de 2021 à 2023, pour lequel il a également reçu une subvention du programme Recherches en milieu collégial.

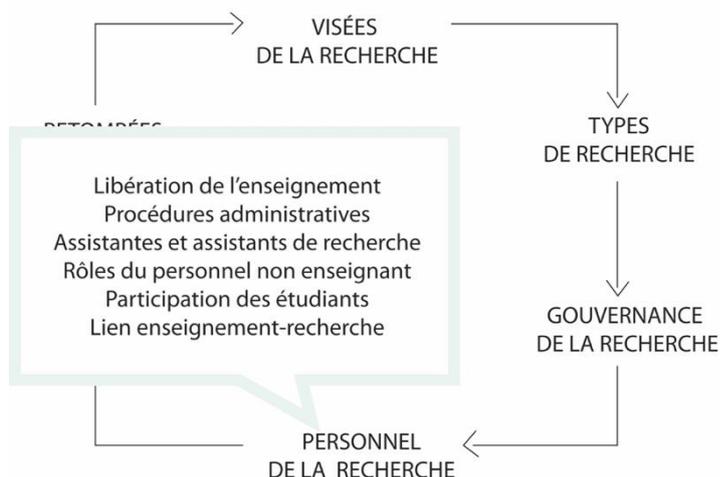


Figure 5 Concept de personnel de recherche du cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens, d'après Fisher (2010)

Embauche du personnel de la recherche

Dans le questionnaire sur le renforcement de la capacité de recherche institutionnelle, nous nous sommes particulièrement attardés, en premier lieu, aux compétences et aux intérêts au regard de la recherche au moment de l'embauche de nouveaux membres du personnel. Le but était d'entrevoir la place accordée à la recherche par l'administration des collèges dans le contexte du recrutement de candidates ou de candidats (personnel enseignant, personnel professionnel et personnel cadre). En deuxième lieu, nous avons considéré la question de l'engagement de collégiennes et de collégiens comme auxiliaires de recherche.

Tableau 17 Nombre de collèges ayant déclaré prendre en compte les compétences et les intérêts au regard de la recherche au moment de l'embauche

Question	Oui	Non	Je ne le sais pas	Aucune réponse
Votre collège prend-il en compte les compétences et les intérêts au regard de la recherche au moment de l'embauche des enseignantes et enseignants?	4	15	0	1
Votre collège prend-il en compte les compétences et les intérêts au regard de la recherche au moment de l'embauche du personnel professionnel?	2	17	1	0
Votre collège prend-il en compte les compétences et les intérêts au regard de la recherche au moment de l'embauche du personnel cadre?	4	13	2	1

À la suite de notre analyse des réponses, nous avons constaté que quatre collèges ont affirmé prendre en compte les compétences et les intérêts au regard de la recherche au moment de l'embauche des enseignantes et enseignants, et le même nombre, lors de l'embauche du personnel cadre. Trois collèges ont affirmé les prendre en compte pour ces deux dernières classes d'emploi. Un établissement a déclaré les prendre en compte pour l'embauche du personnel de son unité de recherche. Il a ajouté avoir l'intention de les prendre en compte lors de l'embauche du personnel enseignant afin d'identifier la relève en recherche. Aucun collège n'a déclaré prendre en compte les compétences et les intérêts au regard de la recherche pour l'embauche de chacune des trois classes de personnel suivantes : le personnel enseignant, le personnel professionnel et le personnel cadre. Un seul collège n'a pas répondu aux questions portant sur l'embauche du personnel enseignant et du personnel cadre. Cependant, cet établissement a déclaré ce qui suit : « Ce n'est pas un critère de sélection des candidat.e.s [comme enseignantes ou enseignants] » et

« C'est pris en compte, noté [pour ce qui est de l'embauche du personnel cadre], mais ce n'est pas un critère de sélection comme tel. » La personne ayant répondu au questionnaire au nom de ce collège a déclaré ne pas savoir si les compétences et les intérêts au regard de la recherche sont pris en compte au moment de l'embauche du personnel professionnel.

En cours de formation, des étudiantes et étudiants peuvent tirer parti des possibilités qu'offre la recherche tout en acquérant des compétences essentielles. Plusieurs organismes subventionnaires encouragent d'ailleurs, voire exigent, leur présence pour la réalisation des projets.

Tableau 18 Nombre de collèges ayant déclaré soutenir l'embauche d'étudiantes et d'étudiants comme auxiliaires de recherche

Question	Oui, chaque année	Oui, ponctuellement	Oui, mais rarement	Non, jamais
Votre collège encourage-t-il l'embauche d'étudiantes et d'étudiants comme auxiliaires de recherche?	3	2	3	12
Votre collège investit-il des fonds pour embaucher des étudiantes et étudiants comme auxiliaires de recherche?	0	2	1	17

Huit collèges ont déclaré encourager l'embauche d'étudiantes et d'étudiants comme auxiliaires de recherche, mais seulement trois de ces établissements investissent des fonds à cette fin, deux – l'un de grande taille et l'autre de petite taille –, ponctuellement, et un – de petite taille –, rarement. Ainsi, cinq collèges ont déclaré encourager l'embauche d'étudiantes et d'étudiantes sans toutefois investir de fonds à cette fin. Les huit collèges ayant déclaré encourager l'embauche d'étudiantes et d'étudiants comme auxiliaires de recherche font partie des 10 collèges actifs en recherche, et sept ont déclaré avoir réalisé des projets de recherche au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Investissements des collèges pour soutenir le personnel de la recherche

Selon les personnes interrogées par Tardif en 2006, le nombre d'enseignantes et enseignants qui s'intéressent à la recherche est plus élevé qu'on ne le croit; encore faut-il implanter des mesures de soutien à la recherche, à toutes les étapes de ce type d'activité, de la préparation d'une demande de subvention au transfert des connaissances, en passant par la réalisation du projet. Les personnes rencontrées par la chercheuse avaient indiqué à cette dernière que « le collège doit reconnaître que la recherche est une part entière dans la tâche de l'enseignant. La convention collective des enseignants devrait ainsi contenir une clause de dégageant pour des activités de recherche. » (p. 44) Le questionnaire sur la capacité de recherche qu'ont rempli les collèges répondants comprend cinq questions sur l'investissement financier consenti par les établissements d'enseignement collégial pour soutenir celles et ceux qui possèdent à la fois les compétences et l'intérêt pour faire de la recherche.

Heather Sorella est professeure en commercialisation de la mode au collège LaSalle depuis plus de 16 ans. Elle complète actuellement un doctorat en éducation à l'Université Concordia. Elle a présenté son projet de recherche The Challenges and Barriers of Mature Female Students Entering Higher Education sous forme de communication orale lors du Colloque interordre de la recherche étudiante en sciences sociales et humaines tenu par l'ARC à l'Université de Montréal, le 1^{er} juin 2022. Il s'agissait de la toute première édition de ce colloque qui constituait, pour les étudiantes et étudiants de l'enseignement supérieur, une occasion incomparable d'acquérir ou de développer des habiletés et des compétences essentielles pour la recherche en sciences sociales et humaines, dans un contexte favorisant autant les apprentissages que les relations interpersonnelles.

Tableau 19 Nombre de collèges ayant déclaré investir des fonds pour le soutien des chercheuses et chercheurs

Question	Oui, chaque année	Oui, ponctuellement	Oui, mais rarement	Non, jamais
Votre collège investit-il des fonds pour soutenir des chercheuses et chercheurs, matériel, libération, etc.?	3	3	3	11
Votre collège offre-t-il des fonds pour dégager des enseignantes ou enseignants de leur tâche pour la rédaction de demandes de subvention?	1	1	2	16
Votre collège investit-il des fonds pour dégager des enseignantes ou enseignants de leur tâche lorsque ceux-ci obtiennent une allocation de recherche d'un bailleur de fonds?	0	4	4	12
Votre collège investit-il des fonds pour dégager des enseignantes ou enseignants de leur tâche expressément pour la diffusion des résultats de leur recherche?	0	2	3	15
Votre collège investit-il des fonds pour dégager des enseignantes ou enseignants de leur tâche expressément pour le transfert des connaissances issues de leurs recherches?	0	3	1	16

Selon les réponses recueillies, les 10 collèges considérés comme actifs en recherche ont tous déclaré investir annuellement, ponctuellement ou rarement des fonds pour soutenir les chercheuses et chercheurs, ou encore, pour dégager de leur tâche d'enseignement les enseignantes et enseignants actifs en recherche. Or, notre analyse révèle que deux de ces 10 collèges ont affirmé investir des fonds, à différentes fréquences, relativement à chacune des cinq options présentées dans le tableau 19. Toutefois, l'un d'eux se démarque tout particulièrement en ayant déclaré, tout d'abord, être disposé à investir annuellement, et ce, tant pour le soutien de ses chercheuses et chercheurs sur le plan matériel que pour la rédaction d'une demande de subvention. De plus, il a déclaré être disposé à investir ponctuellement pour le dégagement de ses enseignantes et enseignants, à la suite de l'obtention d'une subvention, pour la diffusion des résultats de recherches et pour le transfert des connaissances issues de recherche. Un autre établissement, quoiqu'il ait déclaré investir sous chacun des angles exposés dans le tableau 19, a déclaré soutenir annuellement les enseignantes et enseignants sur le plan matériel, ponctuellement en ce qui a trait aux transferts des connaissances, mais rarement pour ce qui est des autres questions. Ces deux collèges font partie des sept ayant déclaré des activités de recherche pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Par ailleurs, un collège ayant répondu négativement au regard de chacun des énoncés rapportés dans le tableau 19 a indiqué que ses enseignantes et enseignants sont dégagés de leur tâche à la hauteur des montants reçus, aucune autre somme n'étant allouée à leur soutien, et ajouté ceci : « La recherche est effectuée de manière autonome par les enseignantes et enseignants. » Cet établissement a par ailleurs exprimé la volonté de mettre en place un système d'incitatifs visant le développement de la recherche et la diffusion des résultats de la recherche. Un autre collège a déclaré n'investir que rarement dans le soutien des enseignantes et enseignants pour la recherche parce que les fonds

dont il dispose sont présentement complètement utilisés pour soutenir la révision de programmes. Un autre a déclaré ne pas investir ni pour la diffusion des résultats ni pour le transfert des connaissances, n'ayant pas de demande pour ce faire. Enfin, un dernier collègue a ajouté un commentaire pour préciser qu'il « consacre très peu de sommes spécifiquement dédiées au personnel de recherche, au-delà des subventions obtenues », et ce, même s'il investit ponctuellement pour le soutien aux chercheuses et chercheurs, ou encore, pour le dégagement de l'enseignement visant à diffuser les résultats des travaux ou participer au transfert des connaissances issues de leurs travaux.

Tableau 20 Nombre de collèges ayant déclaré investir des fonds pour le transfert des connaissances issues de la recherche

Question	Oui, chaque année	Oui, ponctuellement	Oui, mais rarement	Non, jamais
Votre collège investit-il des ressources pour le transfert des connaissances issues des recherches menées par des membres de son personnel?	1	2	0	17
Votre collège investit-il des ressources pour le transfert des connaissances issues des recherches considérées comme pertinentes pour l'enseignement?	2	3	2	13

Le tableau 20 montre qu'un seul collègue a déclaré investir chaque année des ressources pour le transfert des connaissances issues des recherches menées par des membres de son personnel. Outre l'information contenue dans ce tableau, l'analyse des réponses révèle que les ressources sont destinées au personnel professionnel et au personnel enseignant. Toutefois, le collègue en question a déclaré n'investir que rarement des ressources visant le transfert de connaissances vers l'enseignement. L'un des deux collèges ayant déclaré investir ponctuellement dans le transfert des connaissances a précisé que ces ressources sont destinées au personnel professionnel; quant à l'autre, il n'a pas précisé à qui ces ressources sont destinées. L'un des deux collèges ayant déclaré investir chaque année des ressources pour le transfert des connaissances issues des recherches considérées comme pertinentes pour l'enseignement a précisé que ces ressources sont destinées au personnel enseignant; l'autre établissement, au personnel professionnel. Trois collèges ont déclaré investir ponctuellement dans le transfert des connaissances : le premier a déclaré que ces ressources sont destinées au personnel cadre, le deuxième qu'elles sont destinées à la fois au personnel cadre et au personnel professionnel, et le troisième n'a pas précisé à quelle catégorie d'emploi elles sont destinées. Deux collèges ayant déclaré investir rarement dans le transfert des connaissances ont précisé que ces ressources sont destinées au personnel enseignant, mais l'un d'eux a ajouté que celles-ci sont aussi destinées au personnel de soutien. Finalement, deux collèges ont déclaré investir à la fois dans le transfert des connaissances issues des recherches menées par des membres de leur personnel et dans le transfert des connaissances issues des recherches considérées comme pertinentes pour l'enseignement. L'un investit ponctuellement dans les deux cas, et l'autre, chaque année pour ce qui concerne les membres de son personnel, mais rarement pour ce qui concerne les recherches pertinentes pour l'enseignement. Ces deux collèges font partie des sept collèges ayant déclaré des activités de recherche pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Quant aux six autres collèges ayant déclaré investir dans le transfert des connaissances, que celles-ci soient issues des recherches menées par les membres de leur personnel ou qu'elles soient pertinentes pour l'enseignement, et ce, quelle qu'en soit la fréquence, ils font partie des 10 collèges considérés comme actifs en recherche. En d'autres termes, deux collèges actifs en recherche n'investissent pas de ressources pour le transfert des connaissances. Ajoutons que les collèges qui le font couvrent l'ensemble des corps d'emploi susceptibles de bénéficier du transfert des connaissances issues de la recherche.

Tout compte fait, la compilation des réponses des collèges privés subventionnés concernant le personnel de la recherche laisse voir que neuf collèges investissent des fonds ou des ressources pour soutenir le personnel enseignant, le personnel professionnel ou le personnel cadre en recherche au sein de leur établissement et que trois d'entre eux soutiennent également l'embauche d'étudiantes et étudiants comme auxiliaires de recherche. Les collèges qui investissent le plus pour soutenir le personnel de la recherche sont ceux qui ont été actifs en recherche au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Cependant, l'un de ceux-ci, qui possède un CCTT, a déclaré ne jamais investir dans les ressources pouvant soutenir le personnel de la recherche de son établissement. Il s'agit là d'un constat étonnant qui mériterait davantage d'investigation pour comprendre comment ce collège arrive tout de même à soutenir son personnel dédié à la recherche.

Recommandations

11. Mettre à profit tous les corps d'emploi concernés par la recherche au sein des collèges privés subventionnés : personnel cadre, personnel enseignant, personnel non enseignant et personnel de soutien
12. Miser sur le transfert des connaissances dans une perspective de rehaussement de la capacité de recherche individuelle de tous les corps d'emploi concernés par cette activité
13. Impliquer dans la recherche, au sein des collèges privés subventionnés, les étudiantes et étudiants intéressés par ce type d'activité
14. Favoriser le rehaussement de la capacité de recherche des 10 collèges actifs en ce domaine

Financement de la recherche

La présente section contient l'information en provenance des collèges privés subventionnés ayant répondu au questionnaire sur le renforcement de la capacité de recherche institutionnelle pour ce qui concerne le financement de la recherche. Rappelons que, dans « Cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens », Fisher soutient ceci : « Neave (2002) a décrit trois sources de financement (p. 13 [traduction]) qui soutiennent et encadrent la recherche en enseignement supérieur – l'établissement d'enseignement, le gouvernement et les partenaires commerciaux. » (2010, p. 29) Les différentes pratiques et ressources qui permettent le financement de la recherche au sein du réseau collégial privé subventionné sont décrites ci-après selon ces trois sources de financement. La figure 6 illustre cette classification des résultats en fonction du concept de « financement de la recherche » de Fisher.

Martin Lepage et Alain Toutloff sont tous deux professeurs, le premier dans un collège privé subventionné, le collège Laflèche, le second dans un collège public, le cégep de l'Outaouais. Ils s'intéressent à l'interdisciplinarité en Sciences de la nature, un sujet qu'ils analysent sous tous ses angles, y compris celui de l'identité professionnelle des enseignantes et enseignants de ce programme. Ces chercheurs ont mené, de 2019 à 2021, un projet intitulé Portrait des rapports à l'interdisciplinarité d'enseignants du collégial dans le contexte de la formation spécifique en Sciences de la nature et subventionné par le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage, administré par le ministère de l'Enseignement supérieur. Ils ont présenté les résultats de ce projet, notamment sous la forme d'une communication affichée à l'occasion du colloque Nouveaux enjeux pour la recherche collégiale, organisé par l'ARC dans le cadre du 89^e Congrès de l'Acfas, le 4 mai 2021, ainsi que le projet et le soutien dont ils ont profité pour le réaliser pendant le Lunch virtuel sur la recherche dans le réseau des collèges privés subventionnés tenu conjointement par l'ARC et l'ACPQ, le 1^{er} avril 2022.

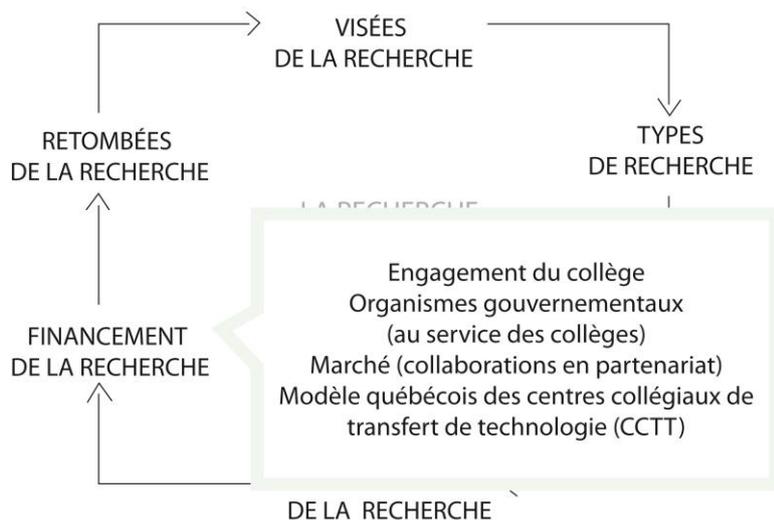


Figure 6 Concept du financement de la recherche du cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens, d'après Fisher (2010)

Engagement financier des établissements d'enseignement

Pour bien situer l'engagement financier des collèges privés subventionnés au regard de la recherche, nous avons tout d'abord recueilli l'information concernant les unités de recherche qu'ils possèdent, puis le soutien financier qu'ils consentent à ce type d'activité. Nous avons notamment cherché à savoir si ces établissements possédaient l'un des types suivants d'unité de recherche : CCTT, chaire de recherche, groupe de recherche, institut de recherche ou laboratoire de recherche. Tout autre type d'unité aurait aussi pu être signalé dans les réponses.

Mis sur pied par le professeur Éric Martineau, le Groupe de recherche en chimie de Brébeuf (GRCB) réunit chaque été, de la fin de mai à la fin de juin, des étudiantes et étudiants qui explorent des sujets de chimie sortant des sentiers battus présentés dans les cours. Les projets qui y sont menés sont de nature expérimentale, théorique ou documentaire.

Tableau 21 Nombre de collèges ayant déclaré posséder une ou plusieurs unités de recherche

Question	Oui	Non
Votre collège possède-t-il des unités de recherche (groupe de recherche, laboratoire de recherche, chaire de recherche, institut de recherche ou centre collégial de transfert de technologie, par exemple) reconnues par l'établissement?	6	14

Tableau 22 Types d'unité de recherche, en fonction du nombre de collèges qui en possèdent

Unité de recherche	Nombre de collèges
Centre d'accès à la technologie	1
Centre collégial de transfert de technologie	2
Chaire de recherche	1
Groupe de recherche	3
Institut de recherche	0
Laboratoire de recherche	2

Comme le montre le tableau 21, six collèges ont déclaré posséder une ou plusieurs unités de recherche. De plus, selon l'information contenue dans le tableau 22, nous notons que ces six collèges possèdent, au total, huit unités de recherche. Des deux collèges qui possèdent un CCTT, l'un possède également une chaire de recherche. Par ailleurs, un établissement a déclaré posséder à la fois un laboratoire et un groupe de recherche. Donc, deux collèges privés possèdent chacun deux unités de recherche. L'un de ces deux établissements est de petite

taille, et l'autre, de taille moyenne. Encore une fois, la taille ne semble pas constituer un facteur déterminant en recherche, entre autres pour mettre sur pied une unité de recherche. Ajoutons que l'un des deux CCTT dont il est ici question jouit par ailleurs de la reconnaissance du gouvernement fédéral comme centre d'accès à la technologie.

Tableau 23 Nombre de collèges ayant déclaré investir des fonds pour soutenir les unités de recherche ou pour obtenir des ressources matérielles ou technologiques dédiées à la recherche

Question	Oui, chaque année	Oui, ponctuellement	Oui, mais rarement	Non, jamais
Votre collège investit-il des fonds pour soutenir les unités de recherche de l'établissement?	1	4	0	15
Votre collège investit-il des fonds pour l'obtention de ressources matérielles ou technologiques dédiées à la recherche?	0	4	3	13

Tel que le montre le tableau 23, un seul collège a déclaré investir des fonds chaque année pour soutenir les deux unités de recherche de l'établissement. Des six collèges ayant déclaré posséder des unités de recherche, cinq ont affirmé investir des fonds pour les soutenir. Ainsi, un collège affirme ne pas contribuer financièrement pour ce qui concerne le fonctionnement de son unité de recherche. Par ailleurs, quatre collèges investissent des fonds ponctuellement dans la perspective d'obtenir des ressources matérielles ou technologiques dédiées à la recherche; trois d'entre eux ont également déclaré investir ponctuellement pour soutenir leurs unités de recherche. Tous ces établissements font partie des sept collèges ayant réalisé des projets de recherche au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Nous avons questionné les établissements sur les frais directs et les frais indirects de la recherche. Rappelons que les frais directs comprennent les éléments suivants : la rémunération selon les normes en vigueur, incluant les avantages sociaux, et un certain nombre de dépenses, telles que les déplacements liés à la recherche; la participation à des congrès pour présenter des résultats issus du projet financé; le matériel et les fournitures de recherche, incluant les frais d'analyse; les animaux de laboratoire, y compris l'achat et les frais de pension; la rétribution des participantes et participants à l'étude; la sécurité et l'élimination des déchets selon les normes; l'achat, la location, les coûts d'exploitation, d'entretien, d'installation ou de réparation de petits équipements; le transport de matériel et d'équipement; les télécommunications; les fournitures informatiques; l'achat de banques de données ou l'accès à de telles banques; l'édition, la reprographie et la traduction; les publications; la diffusion et le transfert de connaissances; la création ou la mise à jour de sites web en lien avec l'octroi. Quant aux frais indirects, ils englobent des dépenses de cinq types : les installations de recherche; les ressources en matière de recherche; la gestion et l'administration des activités de recherche; les exigences réglementaires et normes d'agrément; la propriété intellectuelle; la mobilisation des connaissances.

Tableau 24 Investissement de fonds par les collèges pour couvrir les frais des projets de recherche

Question	Oui, chaque année	Oui, ponctuellement	Oui, mais rarement	Non, jamais
Votre collège investit-il des fonds pour couvrir les frais directs [...] des projets de recherche réalisée sous ses auspices, y compris au sein des unités de recherche ou des centres collégiaux de transfert de technologie?	3	1	1	15
Votre collège investit-il des fonds pour couvrir les frais indirects des projets de recherche réalisée sous ses auspices, y compris au sein des unités de recherche ou des centres collégiaux de transfert de technologie?	3	3	1	13

Comme le montre le tableau 24, trois collèges ont répondu investir annuellement des fonds dans les frais directs, et trois, dans les frais indirects. Deux ont déclaré couvrir chaque année les frais directs et indirects des projets de recherche réalisés sous leurs auspices, y compris au sein des unités de recherche. Il s'agit des deux collèges possédant un CCTT. Un troisième collège a déclaré couvrir les frais directs annuellement, mais seulement ponctuellement les frais indirects. Il s'agit d'un collège qui possède deux unités de recherche. Un autre collège a déclaré couvrir les frais indirects annuellement, mais ne jamais couvrir les frais directs. Ce collège possède un groupe de recherche. Un seul collège a répondu couvrir ponctuellement ces deux types de frais; il s'agit d'un collège qui ne possède pas d'unité de recherche. Par ailleurs, huit collèges ont déclaré couvrir les frais directs ou indirects, parmi lesquels figurent les sept ayant déclaré avoir réalisé des projets de recherche au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Les investissements des collèges pour soutenir la participation des chercheuses et des chercheurs à des rassemblements scientifiques, ou encore, pour soutenir l'organisation de tels rassemblements constituent un autre angle sous lequel nous avons traité le financement de la recherche.

Tableau 25 Investissement de fonds par les collèges pour les rassemblements scientifiques

Question	Oui, chaque année	Oui, ponctuellement	Oui, mais rarement	Non, jamais
Votre collège investit-il des fonds pour soutenir la participation à des rassemblements scientifiques dans le but de partager des résultats par une communication orale ou affichée, par la participation à un panel ou par la présentation d'une conférence?	4	3	0	13
Votre collège investit-il des fonds pour soutenir la participation à des rassemblements scientifiques, sans qu'il y ait présentation de résultats de recherche, dans une perspective de renforcement de la capacité de recherche individuelle ou de réseautage?	4	3	0	13
Votre collège investit-il des fonds pour soutenir l'organisation des rassemblements scientifiques dans le but de partager des résultats par une communication orale ou affichée, par la participation à un panel ou par la présentation d'une conférence?	1	2	3	14

Selon l'information contenue dans le tableau 25, sept collèges ont déclaré investir des fonds pour soutenir la participation à des rassemblements scientifiques ou l'organisation de tels événements. Ces sept établissements font partie des dix collèges actifs en recherche, et cinq d'entre eux ont déclaré des projets de recherche au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Quatre collèges ont déclaré investir chaque année des fonds pour la participation à des rassemblements scientifiques dans le but de partager des résultats, et trois d'entre eux, pour y assister sans toutefois présenter de communication. Par ailleurs, deux autres collèges investissent ponctuellement autant dans l'un que dans l'autre type de participation ainsi que dans le soutien relatif à l'organisation de rassemblements scientifiques. En plus de ces deux derniers collèges, quatre autres établissements ont déclaré soutenir l'organisation de rassemblements scientifiques, que ce soit annuellement (un établissement) ou rarement (trois établissements).

Financement par les organismes subventionnaires

Comme nous l'avons indiqué dans la section sur la gouvernance de la recherche, les établissements d'enseignement collégial ont la possibilité d'être considérés comme admissibles à la gestion de fonds octroyés par des organismes subventionnaires, tant au niveau fédéral que provincial. L'information qui suit concerne le nombre de collèges ayant déclaré bénéficier de subventions de recherche ainsi que les différents programmes de financement ayant soutenu les projets réalisés par les collèges au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Tableau 26 Nombre de collèges ayant déclaré bénéficiaire de subventions de recherche provenant d'organismes subventionnaires

Question	Oui, chaque année	Oui, ponctuellement	Oui, mais rarement	Non, jamais
Des chercheuses ou chercheurs de votre collège bénéficient-ils de subventions de recherche provenant d'organismes subventionnaires?	4	4	2	10

Le tableau 26 montre que quatre collèges reçoivent annuellement des subventions de recherche provenant d'organismes subventionnaires fédéraux ou provinciaux. Ces collèges ont d'ailleurs déclaré des projets de recherche subventionnés au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Des quatre collèges ayant déclaré recevoir ponctuellement des subventions, deux ont réalisé des projets de recherche au cours des trois années visées. Enfin, des deux collèges ayant déclaré ne recevoir que rarement des subventions, un seul a réalisé des activités de recherche au cours de la période répertoriée dans le cadre du présent portrait. Ainsi, trois collèges ont déclaré recevoir ponctuellement ou rarement des subventions de recherche d'organismes subventionnaires fédéraux ou provinciaux, mais n'ont rapporté aucun projet de recherche pour la période ciblée. Comme nous l'avons noté dans les sections portant sur les types de recherche et la gouvernance de la recherche, il s'avère que 10 collèges privés subventionnés peuvent être considérés comme actifs en recherche, en se basant sur le fait qu'ils se voient octroyer des subventions pour la réalisation de projets de recherche.

Bien qu'aucun collègue n'ait mentionné l'obtention de revenus de subvention dans le cadre du Fonds de soutien à la recherche du Canada⁵ dans ses réponses, deux établissements parmi les 10 collèges actifs en recherche ont reçu, pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, de telles subventions du gouvernement fédéral (Gouvernement du Canada, 2019, 2020 et 2021). Pour l'année 2019-2020, les sommes reçues s'élèvent à 5 317 \$ pour l'un et à 24 057 \$ pour l'autre. Pour l'année 2020-2021, respectivement à 3 365 \$ et à 23 149 \$. Enfin, pour l'année 2021-2022, à 1 739 \$ pour le premier et à 23 461 \$ pour le second. Le Fonds de soutien à la recherche aide les établissements à améliorer leurs procédures de sécurité, à recruter un soutien administratif adéquat pour diverses tâches et à faire avancer des projets qui privilégient l'innovation de même que l'équité, la diversité et l'inclusion. Il est octroyé sur la base des subventions de recherche obtenues par un établissement, dans la mesure où ces subventions ne contiennent pas déjà de frais indirects pour la recherche. Puisque le calcul est fait en fonction du financement accordé aux chercheuses et chercheurs de l'établissement par les trois organismes fédéraux au cours des trois exercices les plus récents pour lesquels il existe des données, les sommes ci-dessus renvoient à des subventions obtenues par les deux collèges en question au cours des exercices s'étendant de 2015-2016 à 2019-2020.

Contribution financière des partenaires

Selon l'information contenue dans le rapport publié par Tardif en 2006, la recherche interinstitutionnelle est fortement encouragée par l'ACPQ (p. 22). Entre 1996 et 2006, huit des treize collèges qui avaient participé à cette étude avaient indiqué avoir effectué plus du quart de leurs projets de recherche dans le domaine de l'éducation en partenariat avec d'autres établissements, notamment pour ce qui concerne les projets subventionnés par le PREP (*ibidem*). Aujourd'hui, il est non seulement possible pour un établissement d'enseignement et ses unités de recherche de travailler en partenariat avec d'autres établissements ou d'autres unités pour conduire des projets, il existe même des programmes de subvention réservés à de telles collaborations.

⁵Pour l'information concernant le Fonds de soutien à la recherche et les subventions octroyées aux établissements d'enseignement postsecondaire, par année : <https://www.rs-fsr.gc.ca/home-accueil-fra.aspx>.

Tableau 27 Nombre de collèges ayant déclaré avoir établi des partenariats ou bénéficier de contributions de la part de partenaires

Question	Oui, chaque année	Oui, ponctuellement	Oui, mais rarement	Non, jamais
Avez-vous des partenariats avec des organismes (autres que des organismes subventionnaires) pour réaliser des projets de recherche?	3	4	3	10
Votre collège bénéficie-t-il de contributions en espèces ou en nature de la part de partenaires de recherche?	3	0	3	14

Au total, 10 collèges ont déclaré avoir des partenariats avec des organismes qui ne sont pas des organismes subventionnaires : huit avec des établissements d'enseignement universitaire; six avec des établissements d'enseignement collégial, y compris des CCTT; quatre avec des entreprises privées à but lucratif; cinq avec des organismes sans but lucratif; quatre avec des organismes publics. De ces 10 collèges, trois ont déclaré recevoir chaque année une contribution en espèces ou en nature de la part de leurs partenaires. Deux de ces trois derniers établissements ont déclaré avoir des partenariats avec tous les types de partenaires mentionnés dans le questionnaire, soit des établissements d'enseignement universitaire, des établissements d'enseignement collégial, y compris les CCTT, des entreprises privées à but lucratif, des organismes sans but lucratif et des organismes publics. Ajoutons que ces deux collèges sont également les deux seuls, parmi les établissements ayant participé à l'étude, à détenir un CCTT. Le troisième a déclaré établir chaque année des partenariats, mais, dans ce cas-ci, exclusivement avec des établissements d'enseignement universitaire.

Sources de financement des projets par secteur de recherche

Outre l'information ci-dessus, il nous est possible de compléter le portrait en indiquant les sources de financement des projets de recherche réalisés au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Ces derniers sont répertoriés par secteur de recherche, soit Sciences naturelles, mathématiques et génie, Sciences sociales et humaines, arts et lettres, ou encore, Projets multisectoriels. Rappelons qu'aucun projet en santé ne fait partie de la recension portant sur les trois années mentionnées ci-dessus. Par ailleurs, un collège n'a pas fait mention de la source de financement pour un projet recensé pour la période visée, lequel projet s'inscrit à l'intérieur du secteur des Sciences naturelles, mathématiques et génie. Les tableaux ci-après montrent la liste des sources de financement pour 34 des 35 projets réalisés au cours de la période de trois ans couverte dans le cadre du présent portrait.

Tableau 28 Financement des projets du secteur des Sciences naturelles, mathématiques et génie

Bailleur de fonds	Programme de subvention ou type de financement	2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022	2013-2014
Établissement d'enseignement	Non précisé	1	0
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada	Non précisé	0	2
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	Programme de recherche collégiale ⁶	5	1
Ministère de la Sécurité publique	Contrat de recherche	1	0
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	Programme NovaScience, volet 2	1	0
Entreprise privée	Contrat de recherche	1	0
Fondation de collège	Bourse de dépassement pédagogique	1	0
	Total	10	3

Le tableau 28 montre que six bailleurs de fonds – tous à l'échelle provinciale – ont soutenu financièrement 10 projets de recherche dans le secteur des Sciences naturelles, mathématiques et génie au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 tandis que, en 2013-2014, seulement deux bailleurs de fonds avaient financé les trois projets recensés. Les projets auxquels correspond ce tableau sont ceux qui renvoient aux disciplines répertoriées dans le tableau 7, qui comprend notamment un projet en biologie et autres sciences connexes pour lequel aucun renseignement n'a été fourni au sujet d'un possible financement. Le tableau 28 montre également que, comparativement aux programmes recensés dans le portrait de 2016, deux collèges se sont vu attribuer un contrat de recherche. Autre élément nouveau : un collège, une entreprise privée, deux ministères et la fondation d'un collège ont investi des fonds pour financer chacun un projet de recherche. En comparant les deux périodes, on constate à la fois une augmentation du nombre de projets soutenus financièrement et une diversification des sources de financement auxquelles ont recours les collèges privés subventionnés, pour ce qui est de la recherche dans le secteur des Sciences naturelles, mathématiques et génie.

⁶En 2013-2014, ce programme portait le nom de Programme de recherche pour les chercheurs de collèges.

Tableau 29 Financement des projets du secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres

Bailleur de fonds	Programme de subvention ou type de financement	2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022	2013-2014
Établissement d'enseignement	Dégagement de tâche d'enseignement	1	0
Fondation canadienne pour l'innovation	Fonds d'innovation	1	0
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	Programme d'Innovation dans les collèges et la communauté	2	1
Agence de la santé publique du Canada	Fonds stratégique pour la démence	1	0
Fonds de recherche du Québec – Société et culture	Recherches en milieu collégial – soutien à des projets en équipe	2	0
Ministère de l'Enseignement supérieur ⁷	Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage	4	2
	Programme d'aide à la recherche et au transfert – volet innovation sociale	1	0
	Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques	3	7
	Programme de collaboration universités-collèges	0	1
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation – Projets de recherche-innovation, volet 2a	2	0
Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail	Appel COVID-19	1	0
Fondation de collègue	Bourse de dépassement pédagogique	1	0
Municipalité	Vitrine technologique de la Ville de Québec	1	0
	Total	20	11

Pour ce qui a trait à la recherche dans le secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres, le tableau 29 révèle trois bailleurs de fonds au niveau fédéral et sept, au niveau provincial pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, comparativement à un seul à l'échelle pancanadienne et à un autre à l'échelle québécoise pour l'année 2013-2014. On observe également que la fondation d'un collègue a financé un projet de recherche au cours de ces trois années. Il s'agit du même programme que celui noté dans le tableau 28. Les projets auxquels correspond le tableau 29 sont ceux qui renvoient aux disciplines répertoriées dans le tableau 8. Notons de plus que sept des 11 projets réalisés dans le secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres au cours de l'année 2013-2014 ont été subventionnés par le PREP alors que seuls trois des 20 projets subventionnés l'ont été au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Étant donné la diversification de l'offre de programmes de subvention, entre autres dans le secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres, et le fait que les collèges privés subventionnés ont accès à ces mesures budgétaires, on peut s'interroger quant aux raisons de cette diminution. Le rapport issu de la plus récente évaluation de ce programme pourrait éventuellement contenir certaines explications à cet égard (Association des collèges privés du Québec, 2014). En effet, les établissements d'enseignement collégial ont accès à plus d'options de financement pour la recherche qu'en 2013-2014 et, ainsi, ils peuvent opter pour des programmes de subventions destinés à d'autres types de recherche que la seule recherche pédagogique. Rappelons par ailleurs que le portrait de 2016 faisait uniquement état de la recherche réalisée hors CCTT alors que le présent portrait inclut la recherche menée dans ce type d'environnement. Sur l'ensemble des 14 projets subventionnés recensés pour l'année 2013-2014,

⁷Ce ministère portait le nom de ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science en 2013-2014.

neuf étaient des projets de recherche pédagogique financés par les programmes PREP et PAREA. Le nombre de projets subventionnés par ces deux programmes au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 s'élève à sept, sur les 20 projets recensés dans le secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres. À noter que le portrait de 2006, pour sa part, porte exclusivement sur la recherche pédagogique, et ce, sur une période de 20 ans. Tardif (2006) a recensé pour cette dernière période, soit de 1986-1987 à 2005-2006, 94 projets de recherche pédagogique, dont 55 subventionnés par le PREP et 22, par le PAREA.

Tableau 30 Financement des projets multisectoriels

Bailleur de fonds	Programme de subvention ou type de financement	2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022	2013-2014
Établissement d'enseignement	Non précisé	1	0
Agence de la santé publique du Canada	Fonds stratégique pour la démence	1	0
Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada	Partenariats en recherche appliquée et en technologies	1	0
Fonds de recherche du Québec	Programme Audace	1	0
	Total	4	0

Les quatre projets de recherche multisectoriels financés dont il est question dans le tableau 30 ont été réalisés par le même collègue. Celui-ci fait partie des deux collègues répondants qui possèdent un CCTT. Les quatre projets auxquels correspond ce tableau sont ceux qui renvoient aux disciplines notées dans le tableau 9. Comme nous l'avons mentionné dans la section sur les types de recherche, il n'est pas clair si l'absence de projets multisectoriels dans le portrait de 2016 est attribuable au fait qu'aucun projet de ce type n'a été réalisé à l'époque, que la multisectorialité n'a pas été considérée à l'époque ou que ce type de projets a été associé à la discipline considérée comme prédominante lors de la collecte des données.

Cette section sur le financement de la recherche met en lumière que les chercheuses et chercheurs de collèges privés subventionnés puisent dans les trois sources de financement rapportées par Fisher (2010), soit les collèges, les organismes subventionnaires et les partenaires, pour mener à bien leurs travaux. Les programmes de subvention qui ont servi à la réalisation des projets de recherche recensés aux cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 par les sept collèges alors actifs en recherche appartiennent à tous les secteurs de recherche représentés au Québec, particulièrement le secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres, à l'exception du secteur des Sciences de la santé. Ce constat est cohérent avec celui que nous avons soulevé dans la section portant sur les types de recherche : aucun projet n'a été réalisé dans une discipline appartenant au secteur des Sciences de la santé, et une plus forte concentration de projets appartenant à une discipline en Sciences sociales et humaines, arts et lettres a pu être relevée. Deux établissements ont noté dans leurs réponses des commentaires au sujet du financement. L'un se désole que les frais reliés à l'acquisition de logiciels spécialisés soient considérés comme inadmissibles en tant que dépenses de recherche, sans préciser le nom du programme ou de l'organisme visé. L'autre s'inquiète du fait que le financement semble plus difficile à obtenir, de la part du MES, pour un collège privé que pour un cégep. Il se questionne sur l'équité au regard de l'évaluation des demandes de subvention, se demandant s'il serait pertinent d'offrir du financement spécifiquement dédié au réseau privé. À titre d'information, il nous semble important d'ajouter que les enveloppes budgétaires des collèges privés subventionnés et des cégeps sont distinctes. Nous nous permettons de préciser également que, pour l'heure, le MES n'accorde pas de somme aux collèges privés subventionnés pour le développement de la recherche en son sein, contrairement à la pratique pour les cégeps⁸ (Gouvernement du Québec, 2022, Annexe R103, p. 1).

⁸En vertu du *Régime budgétaire et financier des cégeps*, un montant de 90 000 \$ est accordé à chaque établissement pour le développement de la recherche. Cette somme ne peut être employée à d'autres fins.

Notre analyse des résultats a permis de recenser les différents types d'unité de recherche auxquels correspondent les huit unités que possèdent six collèges privés subventionnés. Nous avons constaté que les collèges possédant au moins une unité de recherche augmentent leurs opportunités de financement et de partenariat, notamment ceux qui possèdent un CCTT. Cependant, on observe aussi que ce n'est pas une condition nécessaire au financement de la recherche, car certains collèges qui ne possèdent pas d'unité de recherche ont tout de même déclaré des sources de financement et des partenariats en recherche. Enfin, il est nécessaire de mentionner que le questionnaire utilisé pour recenser les projets de recherche et les programmes de subvention ne permettait pas la prise en considération des projets menés par des chercheuses et des chercheurs qui les réalisent en marge de leur tâche d'enseignement sans recevoir ni soutien de leur établissement ni subvention de recherche. Ce type de recherche existe pourtant au sein du milieu de la recherche collégiale et constitue parfois la seule voie pour mener des activités de recherche. Il s'avère difficile de recueillir des informations au sujet de ces projets de recherche, à moins de connaître précisément les noms des personnes les ayant réalisés. Il s'agit là d'une autre limite de notre étude.

Recommandations

15. Exploiter toutes les mesures de financement offertes par les organismes subventionnaires, dans chacun des secteurs de recherche et pour la recherche multisectorielle
16. Tout mettre en œuvre pour utiliser, chaque année, l'ensemble des ressources financières réservées par les organismes subventionnaires à l'intention des collèges privés subventionnés
17. Explorer de nouvelles avenues visant à ce que les collèges soutiennent la recherche sur le plan financier

Retombées de la recherche

La présente partie du portrait décrit nos résultats concernant les retombées de la recherche dans les collèges privés subventionnés ayant répondu au questionnaire sur le renforcement de la capacité de recherche institutionnelle. Rappelons que, dans « Cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens », Fisher soutient ce qui suit : « Alors que les indicateurs traditionnels des retombées de la recherche en enseignement supérieur reposent essentiellement sur la mesure du nombre et de la qualité des publications, de la taille du financement public et privé ainsi que des prix obtenus, les [enseignantes et] enseignants de collège n'ont pas dans leur tâche de temps alloué à de telles réalisations, et aucune attente explicite à leur égard n'est formulée en ce sens. Toutefois, si l'on tient compte d'autres formes non traditionnelles de mesure du rendement, de plus en plus reconnues, on voit que des indicateurs basés sur le transfert de technologie ou le réseautage conviennent bien pour décrire les retombées des activités de recherche dans les collèges (Gibbons, 2003; Gouvernement du Québec, 2005; UNESCO, 2006). De plus, des mesures reliées à la performance des [étudiantes et] étudiants et à la formation à la recherche deviennent de plus en plus pertinentes dans les collèges (Neave, 2002; Rowley, 1999). » (2010, p. 30) Nous examinerons ici l'apport des collèges privés subventionnés au rayonnement et à la pérennité de la recherche réalisée au sein de leur établissement ainsi qu'au sein du réseau de la recherche collégiale sous quatre angles différents : la perception des établissements au regard de leur engagement en recherche, la

Allison Engo a étudié en Sciences de la santé au collège Marianopolis. Passionnée par la recherche et l'expérimentation, elle s'est intéressée à l'amélioration de la santé au moyen de choix alimentaires judicieux. Elle a étudié principalement le potentiel réel des antioxydants alimentaires et la mise au point de directives fiables et scientifiquement validées. Curieuse de nature, elle a mené, dans le cadre d'activités parascolaires, des projets personnels sous la supervision de la professeure Angela Keane. S'impliquant dans la vulgarisation scientifique, elle a la volonté de faire de la recherche dans les deux langues officielles du Canada et de poursuivre ses études en médecine jusqu'au doctorat en recherche. Récipiendaire 2021 de la mention Relève étoile dans le secteur de la santé décernée par l'ARC grâce au soutien des FRQ, elle a fait partie de la délégation du Québec qui a participé à l'Expo-sciences pancanadienne, aussi en 2021.

contribution des établissements au développement de la recherche collégiale, le réinvestissement de la recherche collégiale au sein des établissements et la formation de la relève étudiante en recherche. La figure 7 illustre cette classification des résultats selon le concept des retombées de la recherche de Fisher.

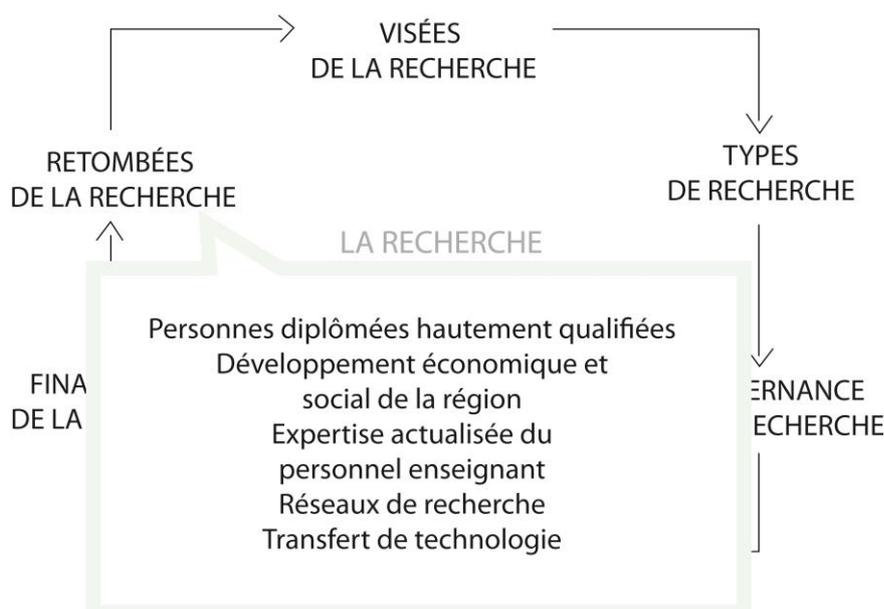


Figure 7 Concept des retombées de la recherche du cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens, d'après Fisher (2010)

Perception des établissements quant à leur engagement en recherche

Tableau 31 Perceptions des collèges au regard de leur rôle en recherche et de la pérennité de leurs activités en cette matière

Question	Oui	Non	Plus ou moins
Diriez-vous que votre collège est un acteur de premier plan en recherche dans sa région?	2	18	Sans objet
Considérez-vous les activités de recherche dans votre collège comme pérennes, c'est-à-dire comme présentant un caractère permanent?	5	9	6

Compte tenu des résultats présentés dans le tableau 31 ainsi que de notre analyse des réponses, nous pouvons affirmer que les deux collèges ayant déclaré se considérer comme étant des acteurs de premier plan en recherche dans leur région font partie des cinq collèges ayant déclaré que les activités de recherche qui y sont réalisées sont pérennes, c'est-à-dire qu'elles présentent un caractère permanent. L'un de ces deux établissements a également tenu à préciser que la recherche est au cœur des activités de son unité de recherche. Trois des cinq collèges considérant leurs activités de recherche comme pérennes ont, par ailleurs, déclaré avoir réalisé des projets de recherche au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Sur les six collèges ayant affirmé que les activités de recherche réalisées dans leur établissement présentent un caractère plus ou moins permanent, quatre ont déclaré avoir réalisé des activités de recherche au cours des trois années visées par la présente étude. Bien que le questionnaire sur la capacité de recherche comprenne des indices sur l'inscription de la recherche dans le temps et, par conséquent, de ce qui relève de la pérennité, il n'en demeure pas moins que les réponses relatives à celle-ci peuvent être considérées comme perceptuelles, notamment parce que les systèmes d'information concernant la recherche ne sont pas toujours tenus à jour de manière stricte, faute de ressources. En ce sens, il serait intéressant de réfléchir

à l'organisation de l'information que possèdent les collèges au sujet de leurs activités de recherche ainsi que de se pencher, collectivement, sur les critères de la pérennité.

Contribution des établissements au développement de la recherche collégiale

Tableau 32 Nombre de collèges ayant déclaré devenir des incubateurs ou des accélérateurs d'entreprises

Question	Oui, chaque année	Oui, ponctuellement	Oui, mais rarement	Non, jamais
Le collège et ses unités de recherche sont-ils des incubateurs ou des accélérateurs d'entreprises, avec ou sans but lucratif, issues des activités de recherche? En d'autres termes, aident-ils de nouvelles entreprises à démarrer leurs activités en leur fournissant des locaux, des services, des conseils ou de la formation, et ce, jusqu'à ce qu'elles deviennent autonomes?	1	1	0	18

Force est de constater que seulement deux collèges se considèrent comme des incubateurs ou des accélérateurs d'entreprise, le premier de façon assidue et le deuxième de façon ponctuelle. Parmi les collèges ayant participé à l'étude, ces deux établissements sont ceux qui possèdent un CCTT. Étant donné la formulation des questions, il nous est impossible de nous avancer quant aux mesures de soutien ou d'accompagnement mises en œuvre par ces deux collèges.

Tableau 33 Nombre de collèges ayant déclaré des projets de recherche à portée internationale

Question	Oui, chaque année	Oui, ponctuellement	Oui, mais rarement	Non, jamais
Avez-vous des projets de recherche dont le rayonnement est international?	1	1	0	18

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la portée des projets est l'un des indicateurs du développement de la recherche selon Madder (Jurmain et Madder, 2011). Encore ici, deux collèges ont déclaré avoir des projets dont le rayonnement est international. Pour compléter les résultats présentés dans le tableau 32 et le tableau 33, ajoutons que ce sont les deux mêmes collèges qui ont affirmé être à la fois des incubateurs ou des accélérateurs d'entreprises, d'une part, et réaliser des projets de recherche dont le rayonnement est international, d'autre part. Autre constat : ces deux collèges possèdent un CCTT. Il aurait été intéressant de découvrir leurs alliances internationales, mais cette information n'a pas été demandée dans le cadre du présent portrait, et les établissements n'en ont pas fait mention dans leurs commentaires. Or, sachant qu'ils sont présents en recherche depuis un nombre d'années limité, nous constatons que leur essor est fulgurant.

Tableau 34 Nombre de collèges ayant déclaré contribuer au développement de la recherche collégiale, en fonction de la portée de leur action

Question	Oui, à l'échelle pancanadienne	Oui, à l'échelle provinciale	Oui, à l'échelle régionale	Non, jamais
Votre collège contribue-t-il au développement de la recherche collégiale, par exemple en participant à des consultations menées par des organismes du milieu de la recherche?	4	1	1	14

Des quatre collèges ayant déclaré contribuer au développement de la recherche collégiale à l'échelle pancanadienne, deux ont déclaré s'y impliquer de manière incessante depuis moins de sept ans, un autre, depuis une période de 7 à 12 ans, et un dernier depuis au moins 18 ans. Le seul collège ayant déclaré contribuer au développement de la recherche collégiale à l'échelle provinciale s'implique en recherche depuis moins de sept ans; il a ajouté dans les commentaires qu'il y contribue également à l'échelle régionale. Enfin, un seul collège a déclaré contribuer au développement de la recherche exclusivement à l'échelle régionale, par la collaboration avec une université, et ce, depuis moins de sept ans. Tous les collèges ayant affirmé contribuer au développement de la recherche collégiale, peu importe la portée de leur engagement, sont considérés comme étant actifs en recherche dans le cadre du présent portrait.

Tableau 35 Nombre de collèges ayant déclaré contribuer au développement de la recherche collégiale en soutenant l'engagement au sein de l'ARC

Question	Oui	Non	Plus ou moins	Aucune réponse
Votre collège contribue-t-il au développement de la recherche collégiale en soutenant l'engagement au sein de l'ARC?	6	11	2	1

Huit collèges ont déclaré soutenir l'engagement au sein de l'ARC, au moment où ils ont répondu au questionnaire sur la capacité de recherche institutionnelle, et un autre n'a pas répondu à cette question. Dans les faits, si l'on considère le versement d'une contribution institutionnelle à l'ARC comme une forme de soutien, nous pouvons affirmer que, pour l'année 2022-2023, ce sont plutôt neuf collèges qui ont ainsi soutenus l'ARC. De ceux-ci, cinq font partie des collèges ayant déclaré soutenir l'engagement au sein de l'ARC, un sixième fait partie des collèges ayant déclaré la soutenir plus ou moins et un septième n'a pas répondu à la question⁹. À titre informatif, notons que tous les membres du personnel, des comités liés à la recherche et des unités de recherche des établissements d'enseignement collégial qui versent à l'ARC une contribution institutionnelle obtiennent des privilèges en ce qui concerne l'accès aux activités, aux services et aux outils développés par l'ARC. À titre d'exemple, ils peuvent participer sans frais aux activités des communautés de pratique et des groupes de travail mis sur pied par l'Association, de même qu'aux séances d'information, de formation ou de diffusion que celle-ci organise. De plus, ils jouissent d'un tarif préférentiel et d'une inscription prioritaire pour les événements et les services organisés par l'ARC, et ils peuvent profiter d'une banque d'heures d'accompagnement dans une perspective institutionnelle. Les établissements ont le choix de s'engager pour une année ou pour deux années afin de bénéficier de ces services.

⁹Il se peut que certains collèges aient répondu au questionnaire à la fin de l'année 2021-2022, alors qu'ils ne versaient pas de contribution institutionnelle à l'ARC, et que leur position ait changé pour l'année 2022-2023, ce qui expliquerait l'écart entre le nombre de contributions versées par des collèges privés pour cette dernière année et le nombre de réponses positives notées ici. La liste à jour des établissements qui versent une contribution institutionnelle à l'ARC est téléaccessible : https://recherche.collegiale.ca/doc/ARC_Etablissements-organismes-contributeurs_Liste_2023-2024.pdf.

Réinvestissement de la recherche collégiale au sein des établissements

Tableau 36 Nombre de collèges ayant déclaré réinvestir les résultats des recherches menées par des chercheuses et chercheurs de leur établissement et faciliter les échanges entre ces derniers et le personnel enseignant

Question	Oui	Non	Plus ou moins
La direction de votre collège s'appuie-t-elle sur les résultats de la recherche collégiale pour orienter ses actions, notamment stratégiques ou pédagogiques?	4	8	8
Est-ce que le personnel du collège connaît suffisamment les activités des chercheuses et chercheurs de l'établissement pour être en mesure de réinvestir ces activités dans les cours ou les programmes d'études?	1	10	9
Au-delà des échanges qui ont lieu sur le plan administratif, existe-t-il dans votre collège des interfaces pour favoriser régulièrement les échanges entre les chercheuses et chercheurs, d'une part, et les enseignantes et enseignants, d'autre part, pour échanger quant aux projets à venir, en cours ou terminés, pour établir des thèmes d'intérêt commun, ou encore, pour discuter des besoins de tout un chacun?	1	12	7

En nous appuyant sur les résultats présentés dans le tableau 36 et sur notre analyse des réponses, nous avons pu déterminer que, sur les 12 collèges ayant affirmé que la direction s'appuie assurément (quatre collèges) ou plus ou moins (huit collèges) sur les résultats de la recherche collégiale pour orienter ses actions, notamment stratégiques ou pédagogiques, huit ont déclaré être actifs en recherche au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 ou avant cette période. Concernant la connaissance des activités de recherche dans l'établissement au point de réinvestir celles-ci dans les cours ou les programmes d'études, deux collèges ayant déclaré que leur personnel connaît plus ou moins les activités de recherche de leur milieu ont justifié leur position. L'un a expliqué que les échanges sur les activités de recherche – généralement de nature informelle – sont limités aux enseignantes et enseignants dans leur département, et que ceux-ci demeurent libres d'utiliser les résultats dans leur enseignement. L'autre a affirmé se pencher actuellement sur ce point. Par ailleurs, le seul collège ayant déclaré que son personnel connaît suffisamment les activités des chercheuses et chercheurs de l'établissement pour être en mesure de réinvestir ces activités dans les cours ou les programmes d'études a également affirmé posséder deux interfaces favorisant les échanges entre l'ensemble des chercheuses ou chercheurs et le personnel enseignant : les rencontres de la direction et celles de coordination de la réussite. Cependant, ce collège n'a pas précisé ni les interfaces ni les moyens mis en place pour soutenir le réinvestissement des activités de recherche dans les cours. Il n'a pas non plus déclaré avoir réalisé des activités de recherche en 2019-2020, 2020-2021 ou 2021-2022 ni auparavant. Enfin, deux collèges parmi ceux ayant affirmé faciliter plus ou moins les échanges entre les chercheuses et chercheurs, d'une part, et le personnel enseignant, d'autre part, n'ont pas déclaré être actifs en recherche au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 ou avant cette période.

Le Campus Notre-Dame-de-Foy et l'École nationale de cirque sont les deux établissements privés subventionnés ayant participé au projet sur le transfert des connaissances issues de la recherche collégiale en éducation mené par le Centre de transfert sur la réussite éducative du Québec, en collaboration avec l'ARC. Le projet Comment tirer le meilleur des résultats de la recherche collégiale afin d'améliorer la réussite éducative, mené de 2020 à 2022, visait notamment à ancrer les pratiques institutionnelles dans la recherche menée à cet ordre d'enseignement. Outre les actions ciblées par les établissements partenaires du projet, celui-ci est également à l'origine de documents maintenant à la disposition des collèges, dont une série de balados avec les chercheuses et chercheurs impliqués dans ce projet, dont Éric Richard, du Campus Notre-Dame-de-Foy.

Tableau 37 Initiatives de valorisation de la recherche

Axe des initiatives	Initiatives de valorisation de la recherche	Nombre de collègues
Promotion de la recherche	Sollicitation auprès des enseignantes et enseignants dans le cadre de journées pédagogiques	1
	Promotion des projets par l'intranet	1
	Diffusion à l'interne de l'obtention d'une subvention	1
	Présentation du rapport annuel de l'unité de recherche au conseil d'administration	1
Diffusion des résultats de recherche	Communication de résultats lors des journées pédagogiques ou thématiques	2
Soutien à la recherche	Reconnaissance des efforts consentis et du temps investi	1
	Priorisation de la recherche-action à visée pédagogique	1
Transfert des connaissances issues de la recherche	Organisation d'activités de transfert des résultats	1
	Utilisation des résultats comme vecteur de développement des partenariats	1
Interfaces de communication en recherche	Comité pédagogique	1
	« R&D » des départements	1
	Personnel cadre ou professionnel responsable de la recherche	2

Les 14 initiatives de valorisation de la recherche que sept différents collègues ont partagées avec nous peuvent être regroupées autour de cinq axes : 1) la promotion de la recherche, 2) la diffusion des résultats de recherche, 3) le soutien à la recherche, 4) le transfert des connaissances issues de la recherche et 5) la mise sur pied d'interfaces de communication en recherche. Quatre collègues ont déclaré, au total, quatre initiatives relatives à la promotion de la recherche, quatre concernant les interfaces de communication et deux, concernant la diffusion des résultats de la recherche; deux ont indiqué soutenir les chercheuses et chercheurs ou valoriser la recherche pédagogique; deux autres, favoriser le transfert des connaissances issues de la recherche. Complétons en reprenant les commentaires de sept collègues dont deux n'ont mis de l'avant aucune initiative. Le premier, quoiqu'il se sente « encore aux premiers balbutiements » pour ce qui concerne le développement de la recherche, s'est dit très motivé à l'encourager; il a déclaré quatre initiatives différentes : une relative à la promotion de la recherche, la seconde concernant la diffusion de résultats lors de journées pédagogiques, la troisième concernant le soutien aux chercheuses et aux chercheurs, et la dernière concernant les rencontres du comité pédagogique. Le deuxième collègue a aussi rapporté quatre initiatives de valorisation de la recherche : une concernant la réalisation de journées thématiques auprès des étudiantes et étudiants et des enseignantes et enseignants, la seconde concernant la présentation du rapport annuel publié par l'une de ses unités de recherche au conseil d'administration de l'établissement, la troisième concernant les rencontres organisées par la direction et la quatrième, le transfert des résultats de la recherche comme vecteur de développement des partenariats. Le troisième établissement a noté que la fondation de l'établissement soutient en continu les initiatives de valorisation de la recherche. Le quatrième a indiqué que la direction des études profite des journées pédagogiques pour inviter les enseignantes et enseignants à s'engager en recherche. Le cinquième, qui a déclaré avoir mis sur pied une interface de communication sur la recherche, a toutefois ajouté ne pas disposer, « pour le moment, de moyens pour mesurer les retombées de la recherche » au sein de son établissement. Le sixième a admis que la valorisation de la recherche n'est actuellement pas très présente dans ses murs. Finalement, un dernier collègue, qui a noté n'avoir encore mis en place aucune initiative, justifie sa réponse par le fait que les activités de recherche sont actuellement limitées dans son cas; il ajoute toutefois reconnaître leur importance, prévoir promouvoir davantage la recherche et établir des partenariats. Par ailleurs, quatre de ces collègues ayant déclaré être actifs en recherche au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 ont réalisé un total de huit initiatives. Trois collègues n'ayant déclaré aucune activité en recherche pour ces mêmes années en ont réalisé six. Ainsi, nous croyons que certains collègues, peu importe leur niveau d'activité en recherche, cherchent à promouvoir la recherche.

Formation de la relève étudiante en recherche

Tableau 38 Nombre de collèges ayant déclaré que leurs étudiantes et étudiants sont mis en contact avec les chercheuses et chercheurs de l'établissement ou de ses unités de recherche, ou embauchés par eux, selon la fréquence à laquelle ils le font

Question	Oui, chaque année	Oui, ponctuellement	Oui, mais rarement	Non, jamais
Est-ce que les étudiantes et étudiants sont mis en contact avec les chercheuses et chercheurs de l'établissement ou avec ses unités de recherche lorsque leur programme d'études le justifie?	1	5	4	10
Est-ce que des étudiantes et étudiants de l'établissement sont embauchés par ses chercheuses et chercheurs ou par ses unités de recherche?	1	4	3	12

Selon le tableau 38, dix collèges ont déclaré mettre leurs élèves en contact avec les chercheuses et chercheurs de l'établissement, et huit de ces collèges embauchent des étudiantes et des étudiants. Un collège a déclaré mettre chaque année ses étudiantes et étudiants en contact avec les chercheuses et chercheurs de l'établissement et, de plus, avoir noté que ceux-ci embauchent chaque année des étudiantes et étudiants; il s'agit de l'un des deux établissements qui possèdent un CCTT. Parmi les quatre collèges qui le font rarement, l'un a précisé que les étudiantes et étudiants sont mis en contact avec les chercheuses et les chercheurs « à l'occasion de stages, d'emplois d'été ou de journées thématiques dont l'offre est sporadique ». Ce collège cherche à augmenter et à favoriser le contact avec la population étudiante au moyen d'une interface. Tous les collèges ayant déclaré mettre les étudiantes et étudiants en contact avec les chercheuses et chercheurs de l'établissement ou noté que les étudiantes et étudiants sont embauchés par les chercheuses et chercheurs, que ce soit ponctuellement ou rarement, ont également déclaré être actifs en recherche au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 ou bien avant cette période.

Initiatives de formation de la relève en recherche

Voyons maintenant les initiatives de formation de la relève en recherche. Le nombre d'initiatives déclarées par collège, le type d'initiatives ainsi que le secteur de recherche dans lequel s'inscrit l'initiative sont présentés dans les tableaux 39 et 40. Le tableau 41 compare quant à lui le nombre d'initiatives de formation de la relève en recherche au nombre de projets de recherche réalisés par les collèges en fonction du secteur de recherche.

Tableau 39 Initiatives de formation de la relève en recherche déclarées par collège, en fonction de la taille

Taille de l'établissement	Nombre d'initiatives de formation de la relève en recherche
Petite taille	
1 ^{er} établissement	25
2 ^e établissement	1
3 ^e établissement	1
Taille moyenne	
1 ^{er} établissement	4
2 ^e établissement	1
Grande taille	
1 ^{er} établissement	1
2 ^e établissement	2
Total	35

Sept des 20 collèges qui ont participé à la collecte de données ont rapporté 35 initiatives de formation de la relève en recherche pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 : trois de petite taille, deux de taille moyenne et deux de grande taille. À l'exception d'un collège de petite taille qui a mis en place 25 initiatives, d'un collège de taille moyenne qui en a créé quatre et d'un collège de grande taille qui en a instauré deux, les autres, peu importe leur taille, n'en ont réalisé qu'une au cours des trois années à l'étude. Ces sept collèges font partie des 10 collèges considérés comme actifs en recherche dans le cadre du présent portrait, et cinq d'entre eux ont déclaré avoir réalisé des activités de recherche au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Nous en concluons, comme nous l'avons déjà noté ailleurs, que la taille d'un établissement n'est pas un facteur déterminant de sa capacité à soutenir le développement de la recherche collégiale, y compris auprès de sa population étudiante.

Tableau 40 Nombre d'initiatives de formation, par type

Type d'initiative	Nombre d'initiatives de formation
Activités parascolaires	1
Emplois	0
Événements	2
Formations non créditées	26
Projets de fin d'études	2
Stages	4
Total	35

Le tableau 40 montre les cinq types d'initiatives développées par les collèges : activités parascolaires, événements, formations non créditées, projets de fin d'études et stages, pour un total de 35 initiatives. Aucun collège répondant n'a déclaré offrir de l'emploi comme initiative destinée à la relève. Le constat est frappant lorsqu'on associe un nombre à chacun des types : les initiatives de formation non créditées, offertes à l'extérieur des cours, sont nettement prédominantes. De plus, nous ne pouvons passer sous silence que, des 26 initiatives de formation recensées pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, 25 ont été offertes par un seul et même collège, l'un des deux collèges qui possèdent deux unités de recherche. Par ailleurs, un collège organise chaque été une activité parascolaire dans le cadre de laquelle des étudiantes et étudiants poursuivent des recherches en chimie. Pour ce qui est des événements, deux ont été rapportés : le premier consiste en une série de trois journées de réalité virtuelle regroupant une vingtaine d'étudiantes et d'étudiants, et le second concerne la participation de l'unité de recherche que possède le collège au salon de l'emploi organisé à l'intention des étudiantes et étudiants. Deux collèges considèrent le projet de fin d'études comme une initiative de formation de la relève. À cette liste s'ajoutent des stages pour trois collèges différents. Pour le premier, le centre de recherche a financé un stage, et Mitacs, l'autre. Le deuxième a offert, pendant l'été, des stages scientifiques dans le cadre d'un programme visant à fournir une expérience dans un milieu de recherche « professionnel ». Au sein du troisième établissement, quatre stages Mitacs-FRQNT ont été réalisés.

Tableau 41 Comparaison du nombre d'initiatives de formation de la relève en recherche avec le nombre de projets de recherche réalisés par les collèges, en fonction du secteur de recherche

Secteur de recherche	Nombre d'initiatives à l'intention de la relève							Nombre de projets de recherche
	Activités parascolaires	Emplois	Événements	Formations	Projets de fin d'études	Stages	Total	
Sciences naturelles, mathématiques et génie	1	0	1	1	0	3	6	11
Sciences sociales et humaines, arts et lettres	0	0	0	13	0	0	13	20
Santé	0	0	0	12	0		12	0
Multisectoriel	0	0	1	0	2	1	4	4
Total	1	0	2	26	2	4	35	35

Notre analyse de l'information fournie par les collèges nous permet d'affirmer que, si tous les secteurs de recherche sont couverts par les initiatives visant la formation de la relève étudiante, les secteurs des Sciences naturelles, mathématiques et génie, et des Sciences sociales et humaines, arts et lettres semblent tout de même plus fréquemment représentés. De plus, nous notons que le nombre d'initiatives multisectorielles correspond au nombre de projets multisectoriels réalisés au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Par ailleurs, après avoir rappelé qu'aucun projet de recherche n'a été réalisé sans le secteur des Sciences de la santé en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, soulignons que, comme le montre le tableau 41, deux collèges ont rapporté 12 initiatives dans ce seul secteur. Onze de ces 12 initiatives ont été organisées par un seul et même collège, et il s'agissait d'activités de formation. Treize initiatives de formation offertes par ce collège s'inscrivent dans le secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres et une autre dans le secteur des Sciences naturelles, mathématiques et génie. Le collège en question est celui ayant déclaré avoir offert 25 initiatives de formation. Une étude plus approfondie des initiatives de formation de la relève dans les différents secteurs de recherche permettrait de connaître les objectifs et les activités d'apprentissage mises de l'avant et d'offrir des exemples pouvant inspirer d'autres établissements.

En résumé, notre analyse des résultats au sujet des retombées de la recherche dans les collèges privés subventionnés révèle que les 10 établissements actifs en recherche et six autres ayant déclaré ne pas l'être valorisent la recherche de diverses façons, autant auprès du personnel que des étudiantes et étudiants. La contribution des établissements au développement de la recherche collégiale est elle aussi diversifiée. À cet effet, les résultats révèlent que six des sept collèges ayant réalisé des activités de recherche au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 ont rapporté d'importantes retombées, particulièrement ceux qui possèdent un CCTT. Notre analyse des résultats a aussi permis d'identifier 35 initiatives de formation de la relève en recherche dans tous les secteurs de recherche représentés au Québec, chez sept collèges de différentes tailles, prouvant encore une fois que les collèges privés de toutes les tailles ont le potentiel de faire fructifier les retombées de la recherche collégiale.

Recommandations

18. Soutenir l'insertion des chercheuses et chercheurs de collèges privés subventionnés à l'intérieur de réseaux liées à la recherche
19. Soutenir la participation d'étudiantes et étudiants intéressés par la recherche à des activités permettant l'enrichissement de leurs réseaux professionnels
20. Mettre à profit les services des communications des collèges privés subventionnés pour la diffusion de la recherche, non seulement pour la faire connaître mais également pour favoriser le transfert des connaissances qui en sont issues
21. Sonder les attentes des chercheuses et chercheurs à l'égard des mesures de reconnaissance à privilégier pour ce qui a trait à la recherche
22. Soutenir la préparation de dossiers de candidature des chercheuses et chercheurs dans le cadre de concours visant à reconnaître leur participation au développement des connaissances ou de la recherche
23. Soutenir la participation des étudiantes et étudiants de collèges privés subventionnés à des concours liés à la recherche

RECOMMANDATIONS

À la lumière des résultats exposés dans le présent rapport, nous avons rassemblé ci-après les recommandations qui reprennent les six concepts du cadre de Fisher (2010) et qui sont énoncées au fil des pages. Ces recommandations visent à atteindre l'objectif premier de ce projet porté par l'ACPQ, en collaboration avec l'ARC, soit de donner une impulsion à la recherche au sein du réseau des collèges privés subventionnés.

Types de recherche

1. Promouvoir, auprès des collèges privés subventionnés, les mesures de soutien à tous les types de recherche
2. Encourager, au sein du réseau des collèges privés subventionnés, la réalisation de projets appartenant à tous les types de recherche
3. Analyser les facteurs expliquant la diminution du nombre de projets de recherche dans le secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres, et la disparition de ceux dans le secteur de la Santé

Gouvernance de la recherche

4. Inscrire la recherche dans les plans stratégiques des collèges privés subventionnés
5. Inciter les collèges privés subventionnés à obtenir leur admissibilité aux organismes subventionnaires, fédéraux comme provinciaux
6. Mettre à profit, au sein des collèges privés subventionnés, tous les services concernés par la gouvernance de la recherche : ressources financières, ressources technologiques, ressources humaines, ressources informationnelles, ressources matérielles et ressources communicationnelles, notamment
7. Systématiser la conservation, au sein des collèges privés subventionnés, de l'information sur la recherche ainsi que des données et des résultats de recherche
8. Soutenir la participation du personnel des collèges privés subventionnés aux instances sur lesquelles s'appuie l'écosystème de la recherche
9. Soutenir la participation des étudiantes et étudiants des collèges privés subventionnés aux instances liées à la recherche
10. Miser sur la mutualisation pour ce qui concerne la recherche au sein des collèges privés subventionnés

Personnel de la recherche

11. Mettre à profit tous les corps d'emploi concernés par la recherche au sein des collèges privés subventionnés : personnel cadre, personnel enseignant, personnel non enseignant et personnel de soutien
12. Miser sur le transfert des connaissances dans une perspective de rehaussement de la capacité de recherche individuelle de tous les corps d'emploi concernés par cette activité
13. Impliquer dans la recherche, au sein des collèges privés subventionnés, les étudiantes et étudiants intéressés par ce type d'activité
14. Favoriser le rehaussement de la capacité de recherche des 10 collèges actifs en ce domaine

Financement de la recherche

15. Exploiter toutes les mesures de financement offertes par les organismes subventionnaires, dans chacun des secteurs de recherche et pour la recherche multisectorielle
16. Tout mettre en œuvre pour utiliser, chaque année, l'ensemble des ressources financières réservées par les organismes subventionnaires à l'intention des collèges privés subventionnés
17. Explorer de nouvelles avenues visant à ce que les collèges soutiennent la recherche sur le plan financier

Retombées de la recherche

18. Soutenir l'insertion des chercheuses et chercheurs de collèges privés subventionnés à l'intérieur de réseaux liées à la recherche
19. Soutenir la participation d'étudiantes et étudiants intéressés par la recherche à des activités permettant l'enrichissement de leurs réseaux professionnels
20. Mettre à profit les services des communications des collèges privés subventionnés pour la diffusion de la recherche, non seulement pour la faire connaître mais également pour favoriser le transfert des connaissances qui en sont issues
21. Sonder les attentes des chercheuses et chercheurs à l'égard des mesures de reconnaissance à privilégier pour ce qui a trait à la recherche
22. Soutenir la préparation de dossiers de candidature des chercheuses et chercheurs dans le cadre de concours visant à reconnaître leur participation au développement des connaissances ou de la recherche
23. Soutenir la participation des étudiantes et étudiants de collèges privés subventionnés à des concours liés à la recherche

Visées de la recherche

24. Miser sur la collaboration entre l'ACPQ et l'ARC pour la rédaction d'un portrait étendu des 10 collèges actifs en recherche
25. Compter sur la collaboration entre l'ACPQ et l'ARC pour réaliser une étude visant à évaluer l'intérêt au regard de la recherche des collèges actuellement inactifs en cette matière
26. Favoriser le jumelage entre des collèges situés à différents stades de développement de la recherche, et ce, dans la perspective du développement d'un leadership partagé

Les 26 recommandations ci-dessus, en plus de contribuer à donner une impulsion à la recherche au sein du réseau des collèges privés subventionnés, peuvent résolument permettre à l'ACPQ de déployer les orientations mises de l'avant dans son plan stratégique 2022-2027 pour favoriser l'innovation au sein de ses membres.

PROCHAINES ÉTAPES POUR LA SUITE DU PORTRAIT

Nous suggérons ici deux pistes pour poursuivre l'étude sur la capacité de recherche des collèges du réseau privé subventionné et approfondir l'analyse des résultats présentés dans ce portrait.

Produire des grilles d'analyse documentaire et d'entrevues

- a. Entrevues individuelles auprès de chercheuses et chercheurs de collèges privés subventionnés
 - i. Sur leur participation à des comités d'arbitrage ou d'évaluation
- b. Entrevues auprès des gestionnaires de collèges privés subventionnés
 - i. Sur les raisons de l'absence de recherche, si applicable
 - ii. Sur les perspectives en recherche
- c. Entrevues auprès de chercheuses et chercheurs ainsi que de gestionnaires de collèges privés subventionnés
 - i. Sur les éléments du concept de « visées de la recherche », tel que défini par Fisher (2010)

Produire des portraits individuels des collèges les plus actifs en recherche

- a. Entrevues individuelles auprès des chercheuses et chercheurs de collèges privés subventionnés
- b. Entrevues auprès des gestionnaires de collèges privés subventionnés

CONCLUSION

Pour atteindre ses objectifs, l'ACPQ se doit d'être à jour au sujet des dispositifs liés à la recherche mis en place par les collèges qui en sont membres si elle veut stimuler le développement de cette dernière. Le présent portrait de la recherche dans les collèges privés subventionnés au cours des années scolaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, même sommaire, se révèle des plus utiles afin, à la fois, d'élaborer un plan de relance axé sur les actions les plus pertinentes qui soit pour ces collèges et de dresser un échéancier stratégique pour les mettre en œuvre en fonction des ressources humaines et financières disponibles. Pour le brosseur, l'ARC est demeurée active tout au long du processus soit en clarifiant des réponses avec les collèges concernés, soit en les informant de leur historique de recherche tiré des rapports de 2006 et de 2016 parce qu'ils l'ignoraient.

L'ACPQ a commandé, au cours du temps, trois portraits de la situation des activités de recherche au sein de ses collèges membres. Le premier, *La recherche dans le réseau collégial privé agréé – portrait, recommandations et orientations* (Tardif, 2006), contient un certain nombre de recommandations qui semblent encore d'actualité. Le *Portrait de la recherche hors CCTT dans les collèges privés subventionnés* (Association des collèges privés du Québec, 2016) constitue plutôt une synthèse des activités de recherche réalisées au cours de cette seule année. La comparaison que nous avons établie avec ce dernier portrait, dans tous les cas où il est possible de faire un parallèle, met en évidence les changements opérés en recherche entre les deux périodes couvertes.

Le portrait de 2023 couvre les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Il est d'une toute autre envergure que les deux précédents. La posture concernant la recherche a changé. Celle-ci ne repose plus sur des chercheuses et des chercheurs plus ou moins isolés, mais sur l'engagement de l'administration du collège et de son personnel à développer une culture de recherche de façon non plus sporadique, mais pérenne. De fait, de nouvelles obligations ou responsabilités incombent dorénavant aux établissements. Ceux-ci doivent être au fait des exigences ou des bonnes pratiques en matière de gouvernance de la recherche; ils sont invités à participer au financement tant de leurs unités de recherche que du soutien aux chercheuses et chercheurs, et à se préoccuper de l'engagement et de la formation en recherche des étudiantes et des étudiants ou du transfert de connaissances; il importe qu'ils connaissent toute la gamme des ressources financières offertes tant à l'échelle provinciale que fédérale et, ainsi, qu'ils demeurent à l'affût des nouvelles initiatives de financement, qu'ils encouragent le développement de partenariats sous plusieurs angles et qu'ils contribuent à la diffusion des résultats de la recherche bien au-delà de leur établissement, par exemple. Le présent portrait contient des informations à propos de ces dimensions pour les années à l'étude et il fait ressortir la contribution des collèges à leur mise en œuvre. Vingt des 21 collèges privés subventionnés y ont participé. Dix d'entre eux se considèrent comme actifs en recherche, parmi lesquels six possèdent huit unités de recherche.

Au regard des résultats concernant les types de recherche, 35 projets de recherche dans des disciplines associées aux Sciences naturelles, mathématiques et génie, aux Sciences sociales et humaines, arts et lettres ou considérés comme multisectoriels ont été déclarés par sept collèges privés subventionnés de différentes tailles, au sein desquels la langue d'enseignement est soit le français, soit l'anglais. Il appert, en effet, que ni la taille ni la langue d'enseignement de l'établissement ne semblent influencer sur le nombre de projets de recherche rapportés. Nous observons une augmentation du nombre de collèges engagés en recherche si l'on ajoute aux sept collèges susmentionnés, les trois établissements s'étant déclaré actifs en recherche bien que n'ayant encaissé aucune subvention pendant la période à l'étude. Ainsi, malgré les enjeux particuliers du contexte de la pandémie de Covid-19, les collèges privés subventionnés semblent avoir maintenu un certain niveau d'activité en recherche.

Sur le plan de la gouvernance de la recherche, le nombre d'établissements possédant l'ensemble des documents ou ayant mis sur pied une infrastructure est inférieur au nombre de collèges actifs en recherche au cours des années visées par la présente étude ou au cours des années antérieures. Toutefois, deux collèges se démarquent sur ce plan. Compte tenu des nombreux

échanges que nous avons eus avec plusieurs membres du personnel des collèges à toutes les étapes de la réalisation du rapport, nous pouvons affirmer que d'autres collèges souhaitent également rehausser leur capacité de recherche même si les données recueillies ne renseignent pas à ce sujet et nous serons d'ailleurs en mesure de leur fournir de l'information en cette matière.

Neuf collèges investissent des fonds ou des ressources pour soutenir le personnel enseignant, le personnel professionnel ou le personnel cadre en recherche au sein de leur établissement, et trois d'entre eux soutiennent également l'embauche d'étudiantes et étudiants comme auxiliaires de recherche. Les collèges qui investissent le plus pour appuyer le personnel de la recherche sont ceux qui ont été actifs en recherche au cours des années couvertes par le présent rapport.

Les trois sources de financement des projets de recherche sont les collèges, les organismes subventionnaires et les partenaires. Un collège possédant au moins une unité de recherche augmente ses opportunités de financement et de partenariat, notamment s'il possède un CCTT. Cependant, on observe aussi que ce n'est pas une condition nécessaire au financement de la recherche, car certains collèges ne possédant aucune unité de recherche ont tout de même déclaré des sources de financement et des partenariats en recherche.

Les 10 établissements actifs en recherche et six autres ayant déclaré ne pas l'être valorisent la recherche de diverses façons, autant auprès du personnel que des étudiantes et étudiants. La contribution de ces établissements au développement de la recherche collégiale est elle aussi diversifiée. Elle comprend notamment 35 initiatives de formation de la relève en recherche dans tous les secteurs de recherche représentés au Québec au sein de sept collèges de différentes tailles, prouvant encore une fois que les collèges privés de toutes les tailles ont le potentiel de faire fructifier les retombées de la recherche collégiale.

Finalement, le présent portrait dévoile qu'au moins 10 collèges privés subventionnés sont actuellement susceptibles de réaliser des activités de recherche. Il en ressort également qu'il est possible de réaliser des activités de recherche au sein d'un établissement qui possède une partie, mais non l'ensemble, des ressources pour ce faire, et que la taille du collège ne semble pas déterminante pour ce qui concerne l'engagement en recherche. Les collèges privés subventionnés, leurs chercheuses et leurs chercheurs ont tout intérêt à faire croître ce potentiel, entre autres en occupant davantage l'espace public, en développant des partenariats, voire en accentuant la mutualisation au sein de leur réseau ou de celui de l'enseignement supérieur.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION DES COLLÈGES PRIVÉS DU QUÉBEC. *Orientation : plan de relance de la recherche*, [Montréal], 2006.
- ASSOCIATION DES COLLÈGES PRIVÉS DU QUÉBEC, avec la collaboration de l'ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Portrait de la recherche hors CCTT dans les collèges privés subventionnés*, Montréal, Association des collèges privés du Québec, 2016.
- ASSOCIATION DES COLLÈGES PRIVÉS DU QUÉBEC. *Portrait de la recherche hors CCTT dans les collèges privés subventionnés [questionnaire]*, [Montréal], 2013.
- ASSOCIATION DES COLLÈGES PRIVÉS DU QUÉBEC. *Rapport d'évaluation du Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques*, destiné au préalable au sous-ministre adjoint, Recherche, Innovation, Infrastructures et Collaborations internationales du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Jean Belzile, et déposé auprès de la sous-ministre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, M^{me} Lise Verreault, le 26 mai 2014.
- ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Répertoire des plans et des admissibilités liés à la recherche*, [Montréal], 2023a. [Document interne].
- ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Répertoire des politiques, des stratégies et des comités liés à la recherche*, [Montréal], 2023b. [En ligne]. [https://recherchecollegiale.ca/doc/ARC_Repertoire_PSCLR.pdf]
- AUCLAIR, Audrey, Martin BÉRUBÉ, Michèle DESHAIES, Lynn LAPOSTOLLE, Jean-Paul NDORERAO, Marie-Audrey NOËL, Peggy ROQUIGNY, Mathilde SENÉCAL et Jérémie THÉRIAULT-LANGELIER. *Portrait de la capacité de recherche institutionnelle dans les collèges privés subventionnés [questionnaire]*, Montréal, Association pour la recherche au collégial, 2022.
- FÉDÉRATION DES CÉGEPS. *Portrait de la recherche hors-CCTT dans les cégeps*, Montréal, Fédération des cégeps, 2015.
- FISHER, Roger. *A Conceptual Framework Research at Canadian Colleges*, Thèse (Ph. D.), University of Western Ontario, 2009. Également disponible en ligne : [<https://eduq.info/xmlui/bitstream/handle/11515/37176/fisher-conceptual-framework-research-canadian-colleges-university-western-ontario-2009.pdf?sequence=2&isAllowed=y>]
- FISHER, Roger. « Cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens », traduction de Sylvie Charbonneau, *Pédagogie collégiale*, vol. 24, n° 1, automne 2010, p. 26-32. [<https://eduq.info/xmlui/bitstream/handle/11515/21805/fisher-24-1.pdf>]
- FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC. *Établissements gestionnaires*, [s. d.]. [En ligne]. [<https://frq.gouv.qc.ca/etablissements-gestionnaires/>]. (Consulté le 12 avril 2023).
- FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC. *Politique sur la conduite responsable en recherche*, 2022. [En ligne]. [https://frq.gouv.qc.ca/?page_id=131932&preview=true]
- GOUVERNEMENT DU CANADA. *Fonds de soutien à la recherche*, 2019. [En ligne]. [<https://www.rs-fsr.gc.ca/apply-demande/grants-subsventions/2019-fra.aspx>] (Consulté le 26 mars 2023).

GOUVERNEMENT DU CANADA. *Fonds de soutien à la recherche*, 2020. [En ligne.]
[\[https://www.rsf-fsr.gc.ca/apply-demande/grants-subventions/2020-fra.aspx\]](https://www.rsf-fsr.gc.ca/apply-demande/grants-subventions/2020-fra.aspx)
(Consulté le 26 mars 2023).

GOUVERNEMENT DU CANADA. *Fonds de soutien à la recherche*, 2021. [En ligne.]
[\[https://www.rsf-fsr.gc.ca/apply-demande/grants-subventions/2021-fra.aspx\]](https://www.rsf-fsr.gc.ca/apply-demande/grants-subventions/2021-fra.aspx)
(Consulté le 26 mars 2023).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Régime budgétaire et financier des cégeps*, 2022. [En ligne].
[\[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/cegeps/services-administratifs/Regle-budgetaire-cegeps/Regime-budgetaire-financiers-cegeps-decembre-2022.pdf\]](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/cegeps/services-administratifs/Regle-budgetaire-cegeps/Regime-budgetaire-financiers-cegeps-decembre-2022.pdf)

INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA, CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA et CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA. *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche*, 2021. [En ligne].
[\[https://science.gc.ca/site/science/fr/financement-interorganismes-recherche/politiques-lignes-directrices/gestion-donnees-recherche/politique-trois-organismes-gestion-donnees-recherche\]](https://science.gc.ca/site/science/fr/financement-interorganismes-recherche/politiques-lignes-directrices/gestion-donnees-recherche/politique-trois-organismes-gestion-donnees-recherche)

JURMAIN, Marti, et Jim MADDER. *La recherche en sciences humaines dans les collèges canadiens : une analyse ciblée de l'environnement*, Ottawa, Conseil de recherches en sciences humaines, 2011.

PICHÉ, Sébastien, avec la collaboration de Lynn LAPOSTOLLE et Monique LASNIER. *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011.

TARDIF, Hélène. *La recherche dans le réseau collégial privé subventionné : portraits, recommandations et orientations*, Montréal, Association des collèges privés du Québec, 2006.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACPQ	Association des collèges privés du Québec
ARC	Association pour la recherche au collégial
ASPC	Agence de la santé publique du Canada
CAT	Centre d'accès à la technologie
CCTT	Centre collégial de transfert de technologie
CER	Comité d'éthique de la recherche
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
EDI	Équité, diversité et inclusion
FCI	Fondation canadienne pour l'innovation
FDS	Fonds stratégique pour la démence
FISCC	Fonds d'innovation sociale destiné au collèges et aux communautés
FRQ	Fonds de recherche du Québec
FRQNT	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
FRQS	Fonds de recherche du Québec – Santé
FRQSC	Fonds de recherche du Québec – Société et culture
ICC	Programme d'Innovation dans les collèges et la communauté
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MERST	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MESRS	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science
PAREA	Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage
PART-IS	Programme d'aide à la recherche et au transfert – volet innovation sociale
PART-IT	Programme d'aide à la recherche et au transfert – volet innovation technologique
PCUC	Programme de collaboration universités-collèges
PRAT	Partenariat en recherche appliquée et en technologie
PREP	Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques
PSO	Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation

LISTE DES FIGURES

- Figure 1** Cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens, d'après Fisher (2010)
- Figure 2** Stades de développement de la recherche dans les collèges canadiens d'après Fisher (2010) et Jurmain et Madder (2011)
- Figure 3** Concept des types de recherche du cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens, d'après Fisher (2010)
- Figure 4** Concept de gouvernance du cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens, d'après Fisher (2010)
- Figure 5** Concept de personnel de recherche du cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens, d'après Fisher (2010)
- Figure 6** Concept du financement de la recherche du cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens, d'après Fisher (2010)
- Figure 7** Concept des retombées de la recherche du cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens, d'après Fisher (2010)

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1** Participation des collèges aux collectes de données
- Tableau 2** Participation des collèges à des projets de recherche
- Tableau 3** Nombre de projets de recherche déclarés
- Tableau 4** Nombre de collèges actifs en recherche en fonction de la taille des établissements
- Tableau 5** Nombre de projets réalisés en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, en fonction de la taille de l'établissement
- Tableau 6** Nombre de collèges ayant déclaré des activités de recherche en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, selon la langue d'enseignement
- Tableau 7** Disciplines associées aux projets de recherche réalisés dans le secteur des Sciences naturelles, mathématiques et génie
- Tableau 8** Disciplines associées aux projets réalisés dans le secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres
- Tableau 9** Disciplines associées aux projets réalisés dans le secteur des Sciences de la santé
- Tableau 10** Disciplines associées aux projets multidisciplinaires ou multisectoriels
- Tableau 11** Nombre de collèges ayant déclaré avoir inscrit la recherche dans leur plan stratégique ou posséder un plan de développement de la recherche
- Tableau 12** Nombre de collèges ayant déclaré posséder une infrastructure de soutien à la recherche ou engager une personne responsable du soutien des chercheuses et chercheurs
- Tableau 13** Nombre de collèges ayant déclaré satisfaire aux exigences minimales des organismes subventionnaires fédéraux
- Tableau 14** Nombre de collèges ayant déclaré satisfaire aux exigences minimales des Fonds de recherche du Québec
- Tableau 15** Nombre de collèges admissibles à la gestion des fonds octroyés par les organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux
- Tableau 16** Nombre de collèges ayant déclaré posséder des politiques non obligatoires liées à la recherche
- Tableau 17** Nombre de collèges ayant déclaré prendre en compte les compétences et les intérêts au regard de la recherche au moment de l'embauche
- Tableau 18** Nombre de collèges ayant déclaré soutenir l'embauche d'étudiantes et d'étudiants comme auxiliaires de recherche
- Tableau 19** Nombre de collèges ayant déclaré investir des fonds pour le soutien des chercheuses et chercheurs
- Tableau 20** Nombre de collèges ayant déclaré investir des fonds pour le transfert des connaissances issues de la recherche
- Tableau 21** Nombre de collèges ayant déclaré posséder une ou plusieurs unités de recherche

- Tableau 22** Types d'unité de recherche, en fonction du nombre de collèges qui en possèdent
- Tableau 23** Nombre de collèges ayant déclaré investir des fonds pour soutenir les unités de recherche ou pour obtenir des ressources matérielles ou technologiques dédiées à la recherche
- Tableau 24** Investissement de fonds par les collèges pour couvrir les frais des projets de recherche
- Tableau 25** Investissement de fonds par les collèges pour les rassemblements scientifiques
- Tableau 26** Nombre de collèges ayant déclaré bénéficier de subventions de recherche provenant d'organismes subventionnaires
- Tableau 27** Nombre de collèges ayant déclaré avoir établi des partenariats ou bénéficier de contributions de la part de partenaires
- Tableau 28** Financement des projets du secteur des Sciences naturelles, mathématiques et génie
- Tableau 29** Financement des projets du secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres
- Tableau 30** Financement des projets multisectoriels
- Tableau 31** Perceptions des collèges au regard de leur rôle en recherche et de la pérennité de leurs activités en cette matière
- Tableau 32** Nombre de collèges ayant déclaré devenir des incubateurs ou des accélérateurs d'entreprises
- Tableau 33** Nombre de collèges ayant déclaré des projets de recherche à portée internationale
- Tableau 34** Nombre de collèges ayant déclaré contribuer au développement de la recherche collégiale, en fonction de la portée de leur action
- Tableau 35** Nombre de collèges ayant déclaré contribuer au développement de la recherche collégiale en soutenant l'engagement au sein de l'ARC
- Tableau 36** Nombre de collèges ayant déclaré réinvestir les résultats des recherches menées par des chercheuses et chercheurs de leur établissement et faciliter les échanges entre ces derniers et le personnel enseignant
- Tableau 37** Initiatives de valorisation de la recherche
- Tableau 38** Nombre de collèges ayant déclaré que leurs étudiantes et étudiants sont mis en contact avec les chercheuses et chercheurs de l'établissement ou de ses unités de recherche, ou embauchés par eux, selon la fréquence à laquelle ils le font
- Tableau 39** Initiatives de formation de la relève en recherche déclarées par collège, en fonction de la taille
- Tableau 40** Nombre d'initiatives de formation, par type
- Tableau 41** Comparaison du nombre d'initiatives de formation de la relève en recherche avec le nombre de projets de recherche réalisés par les collèges, en fonction du secteur de recherche

LISTE DES EXEMPLES

1. Nima Nateghi, professeur de physique, coordonnateur des programmes de Sciences de la nature et Tremplin DEC, et directeur de la recherche, collège TAV, chercheur dans le secteur des Sciences naturelles, mathématiques et génie
2. Hélène Rompré, professeure d'histoire, Collégial international Sainte-Anne, chercheuse dans le secteur des Sciences sociales et humaines, lettres et arts
3. Patrice Aubertin, directeur du Centre de recherche, d'innovation et de transfert en arts du cirque et titulaire de la Chaire de recherche industrielle du CRSH en arts du cirque, École nationale de cirque, Mélanie Stuckey et Marion Cossin, respectivement chercheuses dans le secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres, et des Sciences naturelles, mathématiques et génie, aussi à l'École nationale de cirque
4. Matthieu Boutet-Lanouette, professeur d'histoire, et Éric Richard, professeur de sociologie, Campus Notre-Dame-de-Foy, chercheurs dans le secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres, et Marie-Ève Drouin, directrice du Centre de recherche et d'innovation en sécurité civile du Québec et responsable de la recherche au Campus Notre-Dame-de-Foy
5. Cory McKay, professeur de musique et de sciences humaines, collège Marianopolis, membre régulier du Centre interdisciplinaire de recherche en musique, médias et technologie, chercheur dans le secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres
6. Heather Sorella, professeure en commercialisation de la mode, collège LaSalle, doctorante en sciences de l'éducation, Université Concordia, chercheuse dans le secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres
7. Martin Lepage, professeur de chimie, collège Laflèche, et Alain Toutloff, professeur de biologie, cégep de l'Outaouais, chercheurs dans le secteur des Sciences sociales et humaines, arts et lettres
8. Éric Martineau, professeur de chimie, collège Jean-de-Brébeuf, fondateur du Groupe de recherche en chimie de Brébeuf
9. Alison Engo, étudiante en Sciences de la santé, collège Marianopolis
10. École nationale de cirque et Campus Notre-Dame-de-Foy, collèges partenaires du projet *Comment tirer le meilleur des résultats de la recherche collégiale afin d'améliorer la réussite éducative*

ANNEXE 1 : PORTRAIT DE LA CAPACITÉ DE RECHERCHE INSTITUTIONNELLE DANS LES COLLÈGES PRIVÉS SUBVENTIONNÉS

Le présent questionnaire constitue un outil diagnostique permettant, en premier lieu, de dresser le portrait de la capacité de recherche au sein d'un établissement. En ce sens, il peut servir de déclencheur pour entamer une discussion avec plusieurs des parties concernées par la recherche à l'échelle locale. En second lieu, la compilation des réponses reçues servira pour broser le portrait de cette même capacité à l'échelle provinciale.

Le questionnaire que vous vous apprêtez à remplir a été rédigé par les membres d'un groupe de travail sur le renforcement de la capacité de recherche individuelle et institutionnelle à partir de travaux sur la recherche collégiale à l'échelle pancanadienne. Plus précisément, il s'appuie sur cinq des six concepts du cadre conceptuel élaboré par Roger Fisher dans *A Conceptual Framework for Research at Canadian Colleges* – les types de recherche, la gouvernance, le personnel, le financement et les retombées – ainsi que sur la typologie proposée par Jim Madder, reproduite dans un rapport intitulé *La recherche en sciences humaines dans les collèges canadiens*.

Les réponses et les commentaires seront reçus et traités par l'équipe de l'ARC. Aucune information permettant de retracer les personnes ou les établissements ne sera rendue publique. L'adresse de courriel est demandée au cas où l'ARC souhaiterait obtenir des précisions utiles pour établir le portrait de la capacité de recherche dans les collèges privés subventionnés.

Merci à l'avance pour votre précieuse collaboration!

Rédaction : Audrey Auclair, cégep de Lévis, Martin Bérubé, cégep de La Pocatière, Michèle Deshaies, cégep de Chicoutimi, Lynn Lapostolle, Association pour la recherche au collégial, Jean Paul Ndoreraho, cégep de Sorel-Tracy, Marie-Audrey Noël, cégep de Limoilou, Peggy Roquigny, cégep de Valleyfield, Mathilde Sénécal, Association pour la recherche au collégial, Jérémie Theriault-Langelier, cégep Gerald-Godin

Révision linguistique : Le crayon rouge enr.

Infographie : Jennily Gélinas, Association pour la recherche au collégial

Comment citer cet ouvrage :

AUCLAIR, Audrey, Martin BÉRUBÉ, Michèle DESHAIES, Lynn LAPOSTOLLE, Jean Paul NDORERAHO, Marie-Audrey NOËL, Peggy ROQUIGNY, Mathilde SENÉCAL et Jérémie THÉRIAULT-LANGELIER. *Portrait de la capacité de recherche institutionnelle dans les collèges privés subventionnés [: questionnaire]*, Montréal, Association pour la recherche au collégial, 2022.



RECHERCHE

En recensant la diversité des activités de recherche effectuées dans les collèges privés subventionnés, que celles-ci soient subventionnées ou non, il sera possible de cartographier les types de recherche qui ont cours au sein de ces établissements. Il en va de même pour ce qui est des activités visant à initier les étudiantes et étudiants à la recherche.

T1

Afin de dresser le portrait des activités de recherche réalisées dans les collèges privés subventionnés au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, merci à l'avance de bien vouloir remplir le fichier Excel fourni en numérotant chacun des projets.

T2

Afin de dresser le portrait des initiatives institutionnelles à l'intention expresse des étudiantes et étudiants des collèges privés subventionnés au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, merci à l'avance de bien vouloir remplir le questionnaire que vous trouverez à l'adresse ci-après : <https://forms.gle/bcSRu1AUfRdpzq746>.

GOVERNANCE DE LA RECHERCHE

« Le terme “gouvernance” fait d’abord référence à la structure du système de recherche, à sa mise sur pied et à son encadrement, à la composition et au rôle des comités consultatifs ainsi qu’à la mise en place de politiques adéquates. » (Fisher, 2010, p. 29)

G1

La recherche figure-t-elle dans le plan stratégique de votre collège qui est actuellement en vigueur?

- Non
- Oui
 - Si oui, période le plan stratégique couvre-t-il?
(Texte de réponse courte)
 - S’il y a lieu, à quelle adresse URL peut-on le consulter?
(Texte de réponse courte)
- Autre, précisez...

G2

Votre collège possède-t-il un plan de développement de la recherche?

- Non
- Oui
 - Si oui, quelle période le plan de développement couvre-t-il?
(Texte de réponse courte)
 - S’il y a lieu, à quelle adresse URL peut-on le consulter?
(Texte de réponse courte)
- Autre, précisez...

G3

Votre collègue est-il doté d'une politique institutionnelle de la recherche?

- Non
- Oui
 - Si oui, quelle en est la date d'adoption ou de révision la plus récente?
(Texte de réponse courte)
 - S'il y a lieu, à quelle adresse URL peut-on la consulter?
(Texte de réponse courte)
- Autre, précisez...

G4

Votre collègue est-il doté d'une politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains?

- Non
- Oui
 - Si oui, quelle en est la date d'adoption ou de révision la plus récente?
(Texte de réponse courte)
 - S'il y a lieu, à quelle adresse URL peut-on la consulter?
(Texte de réponse courte)
- Autre, précisez...

G5

Votre collègue a-t-il mis sur pied un comité d'éthique de la recherche?

- Non
 - Si le pouvoir d'évaluation éthique a été délégué, à quel établissement ou organisation l'a-t-il été? Précisez...
 - (Texte de réponse courte)
- Oui
 - Si oui, quelle en est l'année de création?
(Texte de réponse courte)
 - S'il y a lieu, à quelle adresse URL peut-on consulter l'information sur cette instance?
(Texte de réponse courte)

G6

Votre collègue est-il doté d'une politique institutionnelle sur l'intégrité en recherche ou la conduite responsable de la recherche?

- Non
- Oui
 - Si oui, quelle en est la date d'adoption ou de révision la plus récente?
(Texte de réponse courte)
 - S'il y a lieu, à quelle adresse URL peut-on la consulter?
(Texte de réponse courte)
- Autre, précisez...

G7

Votre collègue a-t-il désigné une personne comme responsable de la conduite responsable de la recherche, notamment auprès des Fonds de recherche du Québec?

- Non
- Oui

G8

Votre collègue est-il doté d'une politique institutionnelle sur la propriété intellectuelle?

- Non
- Oui
 - Si oui, quelle en est la date d'adoption ou de révision la plus récente?
(Texte de réponse courte)
 - S'il y a lieu, à quelle adresse URL peut-on la consulter?
(Texte de réponse courte)
- Autre, précisez...

G9

Votre collègue est-il doté d'une stratégie de gestion des données de recherche?

- Non
- Oui
 - Si oui, quelle en est la date d'adoption ou de révision la plus récente?
(Texte de réponse courte)
 - S'il y a lieu, à quelle adresse URL peut-on la consulter?
(Texte de réponse courte)
- Autre, précisez...

G10

Votre collègue est-il doté d'une politique institutionnelle sur les conflits d'intérêts?

- Non
- Oui
 - Si oui, quelle en est la date d'adoption ou de révision la plus récente?
(Texte de réponse courte)
 - S'il y a lieu, à quelle adresse URL peut-on la consulter?
(Texte de réponse courte)
- Autre, précisez...

G11

Votre collègue possède-t-il une politique de création ou de renouvellement d'unités de recherche, qu'il s'agisse, par exemple, d'un laboratoire de recherche, d'un centre de recherche ou de transfert, ou encore, d'une chaire de recherche?

- Non
- Oui
 - Si oui, quelle en est la date d'adoption ou de révision la plus récente?
(Texte de réponse courte)
 - S'il y a lieu, à quelle adresse URL peut-on la consulter?
(Texte de réponse courte)
- Autre, précisez...

G12

Votre collègue possède-t-il une politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion en recherche?

- Non
- Oui
 - Si oui, quelle en est la date d'adoption ou de révision la plus récente?
(Texte de réponse courte)
 - S'il y a lieu, à quelle adresse URL peut-on la consulter?
(Texte de réponse courte)
- Autre, précisez...

G13

Votre collègue offre-t-il du soutien aux chercheuses et chercheurs par l'entremise d'une personne dont c'est la fonction en totalité ou en partie, par exemple une conseillère ou un conseiller à la recherche?

- Non
- Oui

G14

Votre collègue possède-t-il une infrastructure formelle de soutien à la recherche, comme un bureau de la recherche?

- Non
- Oui

G15

Votre collègue a-t-il signé l'« *Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche* »?

- Non
- Oui
- Je ne le sais pas.

G16

Votre collègue a-t-il signé l'« *Engagement à s'assurer de l'obtention des approbations éthiques nécessaires* » exigé par les Fonds de recherche du Québec?

- Non
- Oui
- Je ne le sais pas.

G17

Quels commentaires au sujet de la gouvernance de la recherche aimeriez-vous porter à l'attention du groupe de travail à ce moment-ci?

(Texte de réponse longue)

PERSONNEL DE RECHERCHE

« Le concept de personnel de recherche comprend essentiellement les aspects reliés aux possibilités d'emploi; aux pratiques d'embauche; aux conditions d'emploi, de promotion et de durée des fonctions; aux primes de rendement; au statut; à la charge de travail; etc. » (Fisher, 2010, p. 29)

P1

Votre collègue prend-il en compte les compétences et les intérêts au regard de la recherche au moment de l'embauche des enseignantes et enseignants?

- Non
- Oui
- Je ne le sais pas.
- Autre, précisez...

P2

Votre collègue prend-il en compte les compétences et les intérêts au regard de la recherche au moment de l'embauche du personnel professionnel?

- Non
- Oui
- Je ne le sais pas.
- Autre, précisez...

P3

Votre collègue prend-il en compte les compétences et les intérêts au regard de la recherche au moment de l'embauche du personnel cadre?

- Non
- Oui
- Je ne le sais pas.
- Autre, précisez...

P4

Votre collègue investit-il des fonds pour soutenir des chercheuses et chercheurs, matériel, libération, etc.?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, mais rarement
- Non, jamais
- Précisez...

P5

Votre collègue offre-t-il des fonds pour dégager des enseignantes ou enseignants de leur tâche pour la rédaction de demandes de subvention?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, mais rarement
- Non, jamais

P6

Votre collègue investit-il des fonds pour dégager des enseignantes ou enseignants de leur tâche lorsque ceux-ci obtiennent une allocation de recherche d'un bailleur de fonds?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, mais rarement
- Non, jamais
- Autre, précisez...

P7

Votre collègue investit-il des fonds pour dégager des enseignantes ou enseignants de leur tâche expressément pour la diffusion des résultats de leur recherche?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, mais rarement
- Non, jamais
- Autre, précisez...

P8

Votre collègue investit-il des fonds pour dégager des enseignantes ou enseignants de leur tâche expressément pour le transfert des connaissances issues de leurs recherches?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, mais rarement
- Non, jamais
- Autre, précisez...

P9

Votre collègue investit-il des ressources pour le transfert des connaissances issues des recherches menées par des membres de son personnel?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, mais rarement
 - Si oui, à quelle catégorie d'emploi ces personnes appartiennent-elles?
 - Personnel cadre
 - Personnel professionnel
 - Personnel enseignant
 - Personnel de soutien
- Non, jamais
- Autre, précisez...

P10

Votre collègue investit-il des ressources pour le transfert des connaissances issues des recherches considérées comme pertinentes pour l'enseignement?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, mais rarement
 - Si oui, à quelle catégorie d'emploi ces personnes appartiennent-elles?
 - Personnel cadre
 - Personnel professionnel
 - Personnel enseignant
 - Personnel de soutien
- Non, jamais
- Autre, précisez...

P11

Votre collègue encourage-t-il l'embauche d'étudiantes et d'étudiants comme auxiliaires de recherche?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, mais rarement
- Non, jamais
- Autre, précisez...

P12

Votre collègue investit-il des fonds pour embaucher des étudiantes et étudiants comme auxiliaires de recherche?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, mais rarement
- Non, jamais
- Autre, précisez...

P13

Quels commentaires au sujet du personnel de recherche aimeriez-vous porter à l'attention du groupe de travail à ce moment-ci?

(Texte de réponse longue)

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

« Neave (2002) a décrit trois *sources de financement* (p. 13 [traduction]) qui soutiennent et encadrent la recherche en enseignement supérieur – l'établissement d'enseignement, le gouvernement et les partenaires commerciaux. » (Fisher, 2010, p. 29) Pour les membres du groupe de travail, le financement investi par les établissements d'enseignement comprend, pour les cégeps, la somme de 93 000 \$ qui leur est octroyée par le ministère de l'Enseignement supérieur pour le développement de la recherche (Québec, 2021, annexe R103, volet 1, point 3).

F1

Votre collègue possède-t-il des unités de recherche (groupe de recherche, laboratoire de recherche, chaire de recherche, institut de recherche ou centre collégial de transfert de technologie, par exemple) reconnues par l'établissement?

- Oui
 - Si oui, de quels types?
 - Groupe de recherche
 - Laboratoire de recherche
 - Chaire de recherche
 - Institut de recherche
 - Centre collégial de transfert de technologie
 - Autre centre de recherche ou de transfert
 - Autre, précisez...
- Non
- Précisez...

F2

Des chercheuses ou chercheurs de votre collègue bénéficient-ils de subventions de recherche provenant d'organismes subventionnaires?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, mais rarement
- Non, jamais

F3

Avez-vous des partenariats avec des organismes (autres que des organismes subventionnaires) pour réaliser des projets de recherche?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, mais rarement
- Non, jamais

Si oui, avec quels types de partenaires de recherche votre collègue transige-t-il?

- Établissements d'enseignement universitaire
- Établissements d'enseignement collégial, y compris les centres collégiaux de transfert de technologie
- Entreprises privées à but lucratif
- Organismes sans but lucratif
- Organismes publics
- Autres, précisez...

F4

Votre collègue bénéficie-t-il de contributions en espèces ou en nature de la part de partenaires de recherche?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, mais rarement
- Non, jamais

F5

Votre collègue investit-il des fonds pour couvrir les frais directs¹⁰ des projets de recherche réalisée sous ses auspices, y compris au sein des unités de recherche ou des centres collégiaux de transfert de technologie?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, rarement
- Non, jamais

F6

Votre collègue investit-il des fonds pour couvrir les frais indirects¹¹ des projets de recherche réalisée sous ses auspices, y compris au sein des unités de recherche ou des centres collégiaux de transfert de technologie?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, rarement
- Non, jamais

¹⁰ Les frais directs comprennent les éléments suivants : la rémunération selon les normes en vigueur, incluant les avantages sociaux, et un certain nombre de dépenses, telles que les déplacements liés à la recherche; la participation à des congrès pour présenter des résultats issus du projet financé; le matériel et les fournitures de recherche, incluant les frais d'analyse; les animaux de laboratoire, y compris l'achat et les frais de pension; la rétribution des participantes et participants à l'étude; la sécurité et l'élimination des déchets selon les normes; l'achat, la location, les coûts d'exploitation, d'entretien, d'installation ou de réparation de petits équipements; le transport de matériel et d'équipement; les télécommunications; les fournitures informatiques; l'achat de banques de données ou l'accès à de telles banques; l'édition, la reprographie et la traduction; les publications; la diffusion et le transfert de connaissances; la création ou la mise à jour de sites web en lien avec l'octroi.

¹¹ Les frais indirects englobent des dépenses de cinq types : les installations de recherche; les ressources en matière de recherche; la gestion et l'administration des activités de recherche; les exigences réglementaires et normes d'agrément; la propriété intellectuelle; la mobilisation des connaissances.

F7

Votre collègue investit-il des fonds pour soutenir la participation à des rassemblements scientifiques dans le but de partager des résultats par une communication orale ou affichée, par la participation à un panel ou par la présentation d'une conférence?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, rarement
- Non, jamais

F8

Votre collègue investit-il des fonds pour soutenir la participation à des rassemblements scientifiques, sans qu'il y ait présentation de résultats de recherche, dans une perspective de renforcement de la capacité de recherche individuelle ou de réseautage?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, rarement
- Non, jamais

F9

Votre collègue investit-il des fonds pour soutenir l'organisation des rassemblements scientifiques dans le but de partager des résultats par une communication orale ou affichée, par la participation à un panel ou par la présentation d'une conférence?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, rarement
- Non, jamais

F10

Votre collègue investit-il des fonds pour soutenir les unités de recherche de l'établissement?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, mais rarement
- Non, jamais

Si oui, ces fonds servent-ils au fonctionnement des CCTT?

- Oui, uniquement aux CCTT
- Oui, mais aussi à d'autres unités de recherche
- Non
- En partie

F11

Votre collègue investit-il des fonds pour l'obtention de ressources matérielles ou technologiques dédiées à la recherche?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, mais rarement
- Non, jamais

F12

Quels commentaires au sujet du financement de la recherche aimeriez-vous porter à l'attention du groupe de travail à ce moment-ci?
(Texte de réponse longue)

RETOMBÉES DE LA RECHERCHE

« Alors que les indicateurs traditionnels des retombées de la recherche en enseignement supérieur reposent essentiellement sur la mesure du nombre et de la qualité des publications, de la taille du financement public et privé ainsi que des prix obtenus, les [enseignantes et] enseignants de collège n'ont pas dans leur tâche de temps alloué à de telles réalisations, et aucune attente explicite à leur égard n'est formulée en ce sens. Toutefois, si l'on tient compte d'autres formes non traditionnelles de mesure du rendement, de plus en plus reconnues, on voit que des indicateurs basés sur le transfert de technologie ou le réseautage conviennent bien pour décrire les retombées des activités de recherche dans les collèges (Gibbons, 2003; Gouvernement du Québec, 2005; UNESCO, 2006). De plus, des mesures reliées à la performance des [étudiantes et] étudiants et à la formation à la recherche deviennent de plus en plus pertinentes dans les collèges (Neave, 2002; Rowley, 1999). » (Fisher, 2010, p. 30)

R1

Le collège et ses unités de recherche sont-ils des incubateurs ou des accélérateurs d'entreprises, avec ou sans but lucratif, issues des activités de recherche? En d'autres termes, aident-ils de nouvelles entreprises à démarrer leurs activités en leur fournissant des locaux, des services, des conseils ou de la formation, et ce, jusqu'à ce qu'elles deviennent autonomes?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, mais rarement
- Non, jamais
- Illustrez...

R2

Diriez-vous que votre collège est un acteur de premier plan en recherche dans sa région?

- Oui
- Non

R3

Avez-vous des projets de recherche dont le rayonnement est international?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, rarement
- Non, jamais

R4

Votre collègue contribue-t-il au développement de la recherche collégiale, par exemple en participant à des consultations menées par des organismes du milieu de la recherche?

- Oui, à l'échelle pancanadienne
- Oui, à l'échelle provinciale
- Oui, à l'échelle régionale
- Non
- Justifiez...

Si oui, depuis combien d'années votre collègue est-il impliqué de manière incessante dans le développement de la recherche collégiale?

- 18 ans ou plus
- De 13 à 17 ans
- De 7 à 12 ans
- Moins de 7 ans

R5

Votre collègue contribue-t-il au développement de la recherche collégiale en soutenant l'engagement au sein de l'ARC?

- Oui
- Plus ou moins
- Non
- Justifiez...

R6

La direction de votre collègue s'appuie-t-elle sur les résultats de la recherche collégiale pour orienter ses actions, notamment stratégiques ou pédagogiques?

- Oui
- Plus ou moins
- Non
- Précisez...

R7

Considérez-vous les activités de recherche dans votre collègue comme pérennes, c'est-à-dire comme présentant un caractère permanent?

- Oui
- Plus ou moins
- Non
- Précisez...

R8

Au-delà des échanges qui ont lieu sur le plan administratif, existe-t-il dans votre collège des interfaces pour favoriser régulièrement les échanges entre les chercheuses et chercheurs, d'une part, et les enseignantes et enseignants, d'autre part, pour échanger quant aux projets à venir, en cours ou terminés, pour établir des thèmes d'intérêt commun, ou encore, pour discuter des besoins de tout un chacun?

- Oui
- Plus ou moins
- Non
- Précisez...

R9

Est-ce que le personnel du collège connaît suffisamment les activités des chercheuses et chercheurs de l'établissement pour être en mesure de réinvestir ces activités dans les cours ou les programme d'études?

- Oui
- Plus ou moins
- Non
- Précisez...

R10

Est-ce que les étudiantes et étudiants sont mis en contact avec les chercheuses et chercheurs de l'établissement ou avec ses unités de recherche lorsque leur programme d'études le justifie?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, mais rarement
- Non, jamais
- Précisez...

R11

Est-ce que des étudiantes et étudiants de l'établissement sont embauchés par ses chercheuses et chercheurs ou par ses unités de recherche?

- Oui, chaque année
- Oui, ponctuellement
- Oui, mais rarement
- Non, jamais
- Précisez...

R12

Comment la recherche est-elle valorisée au sein de votre établissement?

- Précisez...

R13

Quels commentaires au sujet des retombées de la recherche aimeriez-vous porter à l'attention du groupe de travail à ce moment-ci?

(Texte de réponse longue)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Oser + de financement pour la recherche collégiale*, Montréal, L'Association, 2019. [En ligne].
[http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ARC_MEES_Memoire_2017.pdf]
- FISHER, Roger. *A Conceptual Framework Research at Canadian Colleges*, Thèse (Ph. D.), University of Western Ontario, 2009, 164 p. Également disponible en ligne : <https://eduq.info/xmlui/bitstream/handle/11515/37176/fisher-conceptual-framework-research-canadian-colleges-university-western-ontario-2009.pdf?sequence=2&isAllowed=y>.
- FISHER, Roger. « Cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens », *Pédagogie collégiale*, vol. 24, n° 1, p. 26-32. Également disponible en ligne : <http://eduq.info/xmlui/handle/11515/21805>.
- JURMAIN, Marti, et Jim MADDER. *La recherche en sciences humaines dans les collèges canadiens. Une analyse ciblée de l'environnement*, Ottawa, Conseil de recherches en sciences humaines, 2011.
- KINGSBURY, Fanny, et Fanny BOURGEOIS. *Du CCTT au collège, une responsabilité collective. Un outil pour favoriser des retombées sur la formation collégiale* (article de vulgarisation), Québec, cégep de Sainte-Foy, 2011. Également disponible en ligne : <https://eduq.info/xmlui/handle/11515/35369>.
- QUÉBEC. *Régime budgétaire et financier des cégeps. Année scolaire 2021-2022*, Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, 2021. [En ligne].
[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/collegial/Regime-budgetaire-financier-cegeps2021-2022.pdf]

ANNEXE 2 : PORTRAIT DES INITIATIVES DE FORMATION À LA RECHERCHE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE COLLÈGES PRIVÉS SUBVENTIONNÉS

Dans le cadre d'une collaboration avec l'ACPQ, l'ARC élabore actuellement un portrait de la recherche dans les collèges privés subventionnés qui comprendra les initiatives visant à former les étudiantes et étudiants à la recherche. Dans ce contexte, nous sollicitons votre aide pour recenser les initiatives mises de l'avant par votre établissement d'enseignement ou les unités de recherche qui y sont affiliées. Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir contribuer à cette action en remplissant le présent questionnaire d'ici le 31 mai 2022, 9 h.

Pour transmettre plusieurs initiatives, veuillez relancer le formulaire autant de fois que nécessaire : <https://forms.gle/xYk3S52BoQU7rSrv8>

Nom de l'initiative

(Texte de réponse courte)

Adresse URL

S'il y a lieu, inscrivez un hyperlien vers une page décrivant l'initiative.

(Texte de réponse courte)

Secteur de recherche

1. Société et culture
2. Santé
3. Nature et technologies
4. Multisectoriel

Type d'initiative

- Stage (Passez à la section « Contexte de l'initiative ».)
- Activité parascolaire (Passez à la section « Contexte de l'initiative ».)
- Emploi (Passez à la section « Contexte de l'initiative ».)
- Formation (Passez à la section « Formation ».)
- Événement (Passez à la section « Information générale sur l'événement ».)
- Autre...

INFORMATION GÉNÉRALE SUR L'ÉVÉNEMENT

Veillez fournir des renseignements sur la nature de l'événement, son contexte de réalisation ou son organisation, par exemple.

(Texte de réponse longue)

CONTEXTE DE L'INITIATIVE

Veillez indiquer le contexte.

(Texte de réponse longue)

FORMATION

Veillez indiquer le nom du programme ou du cours, ou encore, fournir tout autre renseignement permettant de situer l'initiative.

(Texte de réponse longue)

MERCI BEAUCOUP POUR VOTRE COLLABORATION!

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions, des suggestions, ou encore, de la difficulté à remplir le questionnaire.

Mathilde Senécal, chargée de projets

Association pour la recherche au collégial

Cell. : 438 889-1576 | Tél. : 514 843-8491 | msenecal@cvm.qc.ca